



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/50  
18 juillet 2003

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quarantième réunion  
Montréal, 16 - 18 juillet 2003

**RAPPORT DE LA QUARANTIÈME RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Introduction

1. La quarantième réunion du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal s'est déroulée au siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) à Montréal, du 16 au 18 juillet 2003, et a été précédée de la vingt-neuvième réunion du Sous-comité sur l'examen des projets et de la vingtième réunion du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances qui se sont déroulées simultanément au même endroit le 14 et le 15 juillet 2003.
2. Conformément à la décision XIV/38 de la quatorzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, les représentants suivants des pays membres du Comité exécutif ont assisté à la réunion :
  - a) Les Parties non visées par le paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole : Autriche, Belgique, Canada, États-Unis d'Amérique, France, et Japon (président).
  - b) Les Parties visées par le paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole : Bolivie, Burundi, El Salvador (vice-président), Inde, Jordanie, Maurice et Sainte-Lucie.
3. Conformément aux décisions prises par le Comité exécutif à ses deuxième et huitième réunions, les représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont participé à la réunion en qualité d'agence d'exécution et de Trésorier du Fonds; et les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de la Banque mondiale ont pris part à la réunion en qualité d'observateurs.

4. Le président du Bureau de la quatorzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal a participé à la réunion à titre d'observateur.
5. Le Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone était également présent.
6. Des représentants de l'Alliance for Responsible Atmospheric Policy et de l'Environmental Investigation Agency étaient également présents en qualité d'observateurs.

## **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA RÉUNION**

7. Le président, M. Tadanori Inomata (Japon) a ouvert la réunion le mercredi 16 juillet à 10 h 00 et a souhaité la bienvenue aux participants.
8. Dans ses remarques préliminaires, le président a souligné le rôle vital que joue le Fonds multilatéral dans le respect des échéances par les Parties visées à l'article 5 et dans la mise en œuvre du Protocole de Montréal, qui s'est avéré un outil indispensable pour la protection de la couche d'ozone. Il est essentiel, pour la gestion du Fonds, que les efforts se tournent davantage vers les besoins sur le terrain, surtout dans les pays visés à l'article 5. Il est aussi excessivement important de continuer à appliquer les politiques de façon innovatrice et cohérente, surtout pendant le changement de direction à la tête du Secrétariat qui suivra le départ du Chef du Secrétariat. Il incombe aux Parties au Protocole de Montréal de maintenir et d'assurer l'intégrité et l'efficacité continues du Fonds multilatéral comme modèle d'organisation environnementale mondiale.

## **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS D'ORGANISATION**

### **a) Adoption de l'ordre du jour**

9. Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour suivant à partir de l'ordre du jour provisoire contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/1 :
  1. Ouverture de la réunion.
  2. Questions d'organisation :
    - a) Adoption de l'ordre du jour;
    - b) Organisation des travaux.
  3. Recommandation sur la nomination au poste de Chef du Secrétariat du Fonds multilatéral: rapport du comité de recrutement suite à la Décision 39/58 g).
  4. Activités du Secrétariat.
  5. État des contributions et des décaissements.

6. Service du Trésorier (suivi des Décisions 39/3 et 39/4).
7. Traitement / encaissement des billets à ordre.
8. Rapport de la vingtième réunion du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances sur les questions suivantes :
  - a) Rapport final sur l'évaluation du secteur des halons;
  - b) Étude théorique sur l'évaluation de la mise en oeuvre des ententes sectorielles en matière de production de CFC;
  - c) Sources de données sur les procédures d'acquisition des agences d'exécution: suivi de la Décision 39/11 b);
  - d) Répartition révisée des ressources de la période triennale 2003-2005 (Décision 39/5);
  - e) Proposition du Secrétariat sur les critères de financement des projets visant à maintenir ou accélérer le rythme de l'élimination (Décision 39/6 c) ii);
  - f) Rapports périodiques au 31 décembre 2002 :
    - i) Rapport périodique global;
    - ii) Agences bilatérales;
    - iii) PNUD;
    - iv) PNUE;
    - v) ONUDI;
    - vi) Banque mondiale;
  - g) Comptes du Fonds multilatéral de l'année 2002;
  - h) Évaluation des plans d'activités de l'année 2002;
  - i) Indicateurs d'efficacité (Décision 38/69);
  - j) L'élimination dans les projets annulés (Décision 39/13);
  - k) Retard dans la mise en oeuvre des projets;
  - l) Soldes des projets;

- m) Rapport de situation des pays de l'Article 5 en matière de conformité aux mesures de réglementation initiales et intermédiaires du Protocole de Montréal.
9. Rapport de la vingt-neuvième réunion du Sous-comité sur l'examen des projets sur les questions ci-après :
- a) Questions soulevées pendant l'examen des projets;
  - b) Coopération bilatérale;
  - c) Amendements au programme de travail :
    - i) PNUD;
    - ii) PNUE;
    - iii) ONUDI;
    - iv) Banque mondiale;
  - d) Projets d'investissement;
  - e) Compte rendu du PNUE sur l'utilisation des coûts d'appui du programme (Décision 35/36);
  - f) Système de surveillance de la mise en oeuvre de l'entente visant l'élimination du tétrachlorure de carbone et des agents de transformation en Chine (Décision 39/46 c)).
10. Mise à jour de programmes de pays.
11. Travaux du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances et du Sous-comité sur l'examen des projets (Décision 39/2).
12. Stratégie d'information du Fonds multilatéral : plan de travail, calendrier et coûts estimatifs (Décision 39/55).
13. Secteur de la production.
14. Questions diverses.
15. Adoption du rapport.
16. Clôture de la réunion.

**b) Organisation des travaux**

10. Le Comité exécutif a convenu de suivre sa procédure habituelle.

**POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : RECOMMANDATION SUR LA NOMINATION AU POSTE DE CHEF DU SECRÉTARIAT DU FONDS MULTILATÉRAL : RAPPORT DU COMITÉ DE RECRUTEMENT SUITE À LA DÉCISION 39/58 g)**

11. Ce point à l'ordre du jour a été discuté à huis clos.

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT**

12. Le Chef du Secrétariat a présenté le rapport sur les activités du Secrétariat depuis la 39<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/3).

13. Il a porté une attention particulière à la distribution du sommaire des décisions de la 39<sup>e</sup> réunion préparé après la réunion, qui a été envoyé aux participants à la réunion et aux administrateurs des réseaux régionaux du Programme d'aide à la conformité du PNUE, et également affichés sur le site Internet du Secrétariat en réponse à une proposition faite à la 39<sup>e</sup> réunion.

14. Le Secrétariat a recruté un consultant qu'il a chargé de réviser le mandat du Trésorier, de déterminer la pertinence des institutions à assumer le rôle de Trésorier et de remettre un rapport sur ses activités au Comité exécutif.

15. Toutes les vérifications techniques, à l'exception d'une seule, ont été menées à terme dans le secteur de la production, dont celle du Venezuela, et le rapport de la vérification technique avait seulement été reçu au moment de la mise au point du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/3. La vérification de la production de CTC/TCA en Chine, pour laquelle un contrat a été signé, devrait commencer sous peu.

16. Une mission particulièrement importante que le Chef du Secrétariat avait entreprise de concert avec le PNUD, était de se rendre à une réunion à Londres avec les représentants des deux compagnies pharmaceutiques sur les négociations entourant le transfert de la technologie des inhalateurs à doseur à Cuba, qui s'est avérée très utile pour comprendre les surcoûts afférents.

17. Les représentants du Secrétariat ont assisté à trois réunions régionales de réseau mais ont été incapables d'assister à deux autres réunions de réseau en raison des préparatifs de la 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. Le Secrétariat estime que les réunions auxquelles il a assisté ont été très utiles et espère que les prochaines réunions n'auront pas lieu pendant la période qui précède immédiatement une réunion du Comité exécutif.

18. Plusieurs représentants ont remercié le Secrétariat pour ses efforts à préparer les documents de réunion et à répondre aux demandes d'information. En particulier, ils ont remercié

le Chef du Secrétariat pour les normes sévères qu'il a établies, en prenant note du fait qu'elles sont respectées à la lettre par le personnel du Secrétariat.

19. Le Comité exécutif a décidé :

- a) De prendre note avec appréciation du rapport du Chef du Secrétariat sur les activités du Secrétariat (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/3).
- b) De remercier le Chef du Secrétariat et le personnel du Secrétariat pour leur travail.
- c) De transmettre les meilleurs vœux du Comité au Chef du Secrétariat pour l'avenir.

**(Décision 40/1)**

## **POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTAT DES CONTRIBUTIONS ET DES DÉCAISSEMENTS**

20. Le Trésorier a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/4/Rev.1, qui contient le rapport sur l'état du Fonds au 11 juillet 2003, mais qui ne contient pas une section d'explication des « Méthodes et hypothèses », comme l'exige la décision 38/1 b) i), car celle-ci a déjà été publiée et n'a subi aucun changement important.

21. Le solde du Fonds était de 101,9 millions \$US au 11 juillet 2003, comprenant tous les transferts de ressources pour toutes les approbations du Comité exécutif, dont celles de la 39<sup>e</sup> réunion.

22. Le Trésorier a indiqué que le manque à gagner est attribuable à la mise en œuvre du mécanisme de taux de change fixe, et que la valeur des billets à ordre encaissés depuis la 39<sup>e</sup> réunion a diminué à cause des fluctuations du taux de change du dollar américain/euro.

23. Le Trésorier a aussi indiqué que les tableaux globaux comprenaient un sommaire des contributions en souffrance et des arriérés de la période 1991-2002, ainsi qu'un sommaire du cumulatif des contributions, qui comprend les promesses de dons pour la période allant de 1991 à 2003.

24. En réponse aux quelques représentants qui ont soulevé la question des écarts entre les chiffres contenus dans le rapport du Trésorier et les montants rapportés par les agences d'exécution au Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances, le Trésorier a expliqué que le rapprochement de ces données financières a lieu au mois de septembre de chaque année, après la remise des rapports vérifiés par les agences d'exécution. Elle a aussi ajouté que comme son rapport est fondé sur les mêmes méthodes et hypothèses que ses rapports antérieurs, elle n'a pas cru nécessaire de les inclure dans son rapport actuel.

25. À l'issue des délibérations, au cours desquelles plusieurs Parties ont indiqué que leurs contributions avaient été faites mais qu'elles ne paraissaient pas encore dans le rapport, le Comité exécutif a décidé :

- a) De prendre note avec appréciation du rapport du Trésorier, y compris les tableaux présentant l'état à jour du Fonds au 11 juillet 2003, reproduits à l'annexe I au présent rapport.
- b) De prendre note :
  - i) du fait que l'explication des méthodes et des hypothèses sur lesquelles se fonde le Trésorier pourrait être affichée sur Internet;
  - ii) des paiements des contributions par les Parties en vertu des procédures et des règles financières en vigueur dans leurs pays respectifs;
  - iii) avec inquiétude, du faible niveau de paiement des contributions;
  - iv) de l'importance des comptes financiers rapprochés, qui faciliteraient les décisions financières du Comité exécutif.
- c) De prier instamment les Parties qui ne l'ont pas encore fait, de payer leur contribution dans les meilleurs délais.
- d) De demander au Trésorier :
  - i) de rappeler aux Parties la nécessité de payer leurs contributions de façon hâtive;
  - ii) d'inclure des notes au bas de la page dans le rapport précisant la nature provisoire des comptes financiers non rapprochés;
  - iii) de remettre un rapport sur la façon de faire le rapprochement des comptes financiers et de faire ce rapprochement aussitôt que possible au cours de l'exercice.

**(Décision 40/2)**

**POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : SERVICE DU TRÉSORIER (SUIVI DE LA DECISION 39/3 ET DE LA DECISION 39/4)**

26. Le Chef du Secrétariat a présenté la Note du Secrétariat sur le Service du Trésorier (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/5). Il a rappelé que le PNUE s'acquitte de la responsabilité de Trésorier du Fonds multilatéral depuis la conclusion d'une entente entre le Comité exécutif et le PNUE, signée au mois de novembre 1991, en vertu de laquelle le PNUE accepte de s'acquitter gratuitement des tâches de Trésorier. Cependant, plus le Fonds s'est développé, plus les responsabilités du Trésorier ont pris de l'envergure, et le PNUE a fait savoir qu'il ne pourrait

plus continuer à s'acquitter de cette responsabilité à moins qu'il ne puisse récupérer ses coûts. Le Comité exécutif a discuté de la question à la 39<sup>e</sup> réunion et dans sa Décision 39/3 c), il demande au Secrétariat de déterminer la volonté et la capacité des différentes agences internationales à s'acquitter de ce rôle, ainsi que les honoraires qui s'y rattachent. Le directeur exécutif du PNUE a écrit au président du Comité exécutif le 22 avril 2003 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/5, annexe I) pour lui demander d'amender le paragraphe 3.1 de l'article III de l'accord entre le Comité exécutif et le PNUE, afin que le PNUE puisse être remboursé pour les frais engagés, en vertu de modalités à être fixées avec le Comité exécutif.

27. Le consultant qui a effectué l'étude au nom du Secrétariat a présenté son rapport (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/5/Add.1) à l'invitation du président. La première partie du rapport explique les tâches effectuées par le PNUE à titre de Trésorier tandis que la deuxième partie fait connaître l'intérêt de quatre agences, à savoir l'OACI, l'ONUDI, la Banque mondiale et le PNUE, à entreprendre le rôle de Trésorier. Les coûts établis par les agences y sont également fournis. Ils varient de 301 000 \$US pour le PNUE à 2 000 000 \$US pour la Banque mondiale. Toutes les agences sauf le PNUE s'attendent à recevoir un remboursement des coûts de prise en charge de la fonction qui relève actuellement du PNUE, et toutes les agences ont indiqué qu'elles s'attendent à ce que les estimations des coûts soient révisées lorsque leur nouvelle fonction sera rodée. Le rapport précise que les quatre agences possèdent certainement la capacité de s'acquitter du rôle de Trésorier car elles gèrent toutes, actuellement, des fonds d'affectation spéciale assortis de toutes sortes d'exigences.

28. Le Comité exécutif a décidé :

- a) De prendre note du rapport du consultant.
- b) D'amender le paragraphe 3.1 de l'article III de l'accord conclu entre le Comité exécutif et le PNUE afin qu'il stipule ce qui suit :  
  
« 3.1 Le PNUE, en sa capacité de Trésorier, recevra un remboursement des coûts des services qu'il fournira conformément à l'accord. Les modalités de prestation de services et de de remboursement des coûts seront établies par le Comité exécutif du Fonds multilatéral et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. »;
- c) De demander au PNUE de continuer à s'acquitter des responsabilités de Trésorier du Fonds multilatéral jusqu'à ce que les modalités d'estimation des coûts et de remboursement soient approuvées;
- d) En attendant qu'une telle approbation ait lieu, d'informer le directeur exécutif du PNUE que le Fonds multilatéral remboursera le PNUE au prorata pour les frais engagés avec la somme de 301 000 \$US par année tel que cité par le PNUE, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2003.



- e) De définir avec exactitude les services que devra fournir le Trésorier et de demander au Secrétariat de rassembler des renseignements supplémentaires sur les services disponibles dans d'autres organisations et de les mentionner dans un nouveau projet d'accord.
- f) De re-examiner la question à sa 41<sup>e</sup> réunion.

**(Décision 40/3)**

#### **POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : TRAITEMENT / ENCAISSEMENT DES BILLETS À ORDRE**

29. Le Comité exécutif a décidé :

- a) De reporter l'examen de ce point de l'ordre du jour à la 41<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif ; et
- b) De demander au Secrétariat d'inclure la proposition des Etats-Unis d'Amérique concernant les billets à ordre comme document de la 41<sup>e</sup> réunion.

**(Décision 40/4)**

#### **POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT DE LA VINGTIÈME RÉUNION DU SOUS-COMITÉ DE LA SURVEILLANCE, DE L'ÉVALUATION ET DES FINANCES SUR LES QUESTIONS SUIVANTES**

30. Le représentant du Canada, en tant que président du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (composé de représentants de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, de la Hongrie, de la Jordanie, de l'île Maurice et du Salvador) a présenté le rapport de la 20<sup>ème</sup> réunion du Sous-comité, tenue à Montréal les 14 et 15 juillet 2003, (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/7) qui contient les recommandations du Sous-comité sur les questions suivantes:

**(a) Rapport final sur l'évaluation du secteur des halons**

31. Après avoir examiné les observations et la recommandation du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/7, paragraphes 9 et 10), le Comité exécutif a pris note des informations fournies par le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/8, incluant les recommandations adressées aux pays visités et aux agences d'exécution pour renforcer la mise en œuvre des projets en cours, en tenant compte des

observations faites par les membres du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances pendant sa réunion.

32. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a exprimé son inquiétude concernant la tournure que le rapport sur le secteur des halons a prise, mettant l'accent sur la mise en œuvre des projets individuels dans certains pays et faisant des recommandations à ces pays. Selon lui, le but de l'évaluation n'était pas de faire un audit des projets, mais plutôt de tirer les conclusions qui permettraient au Comité exécutif d'apprendre à mener à bien les projets à venir. Il a demandé instamment à l'administrateur principal chargé de la surveillance et de l'évaluation de suivre plus étroitement les termes de référence des évaluations à l'avenir.

**(b) Étude théorique sur l'évaluation de la mise en oeuvre des ententes sectorielles en matière de production de CFC**

33. Après avoir examiné les observations et la recommandation du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/7, paragraphes 12 et 13), le Comité exécutif a pris note des informations contenues dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/9, y compris les enjeux proposés pour complément d'étude par des missions d'évaluation sur place, en tenant compte des observations faites par les membres du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances pendant sa réunion et des observations faites par des membres du Comité exécutif durant sa 40<sup>ème</sup> réunion.

**c) Sources de données sur les procédures d'acquisition des agences d'exécution: suivi de la Décision 39/11 (b)**

34. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/7, paragraphes 15 et 16), le Comité exécutif a décidé:

- a) De prendre note des informations contenues dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/10;
- b) De prier les agences d'exécution d'échanger des informations sur la capacité, l'efficacité et l'expérience des fournisseurs et des consultants pour la réalisation des projets; et
- c) D'inclure sur le site Web du Secrétariat du Fonds multilatéral des liens avec les sites pertinents des agences d'exécution afin d'aider ceux qui seraient intéressés à fournir des biens ou des services.

**(Décision 40/5)**

35. Le représentant du Japon souhaitait faire inclure dans le rapport une requête à l'intention des agences d'exécution pour qu'elles s'efforcent davantage de corriger le déséquilibre régional dans les résultats des procédures d'acquisition.

**d) Répartition révisée des ressources de la période triennale 2003-2005 (Décision 39/5)**

36. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/7, paragraphes 18 et 19), le Comité exécutif a décidé:

- a) De prendre note avec satisfaction des lettres concernant les plans d'activités pour 2003-2005, remises par les gouvernements de l'Espagne, de la Suisse et des États-Unis d'Amérique; des amendements aux plans d'activités pour 2003-2005 du Canada, de la République tchèque, de la France, de l'Allemagne, de la Hongrie et de la Suède, mentionnés dans UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/11, Add.1 et Add.2/Rev.1; du plan d'activités remis par le Japon juste avant la 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif et résumé oralement par le représentant du Japon au Comité exécutif; ainsi que de l'information sur la lettre relative au plan d'activités de l'Autriche qui devrait parvenir bientôt au Secrétariat;
- b) De demander aux Parties contributrices qui ont fait part de leur intérêt pour entreprendre des projets durant la période triennale mais qui n'ont pas remis d'informations adéquates sur de tels projets, de le faire le plus rapidement possible et de déposer au moins leurs plans d'activités d'ici la 42<sup>e</sup> réunion, en incluant dans la mesure du possible les informations suivantes:
  - i) les projets qu'elles prévoient présenter pendant la période triennale;
  - ii) la valeur estimée de chaque projet prévu;
  - iii) l'élimination associée à chaque projet prévu, le cas échéant.
- c) D'inciter les Parties contributrices à donner la priorité, dans leurs plans d'activités triennaux, à des projets indispensables pour permettre aux pays de respecter les mesures de réglementation imminentes du Protocole de Montréal, en s'appuyant sur le plan triennal d'élimination du Fonds multilatéral.

**(Décision 40/6)**

**(e) Proposition du Secrétariat sur les critères de financement des projets visant à maintenir ou accélérer le rythme de l'élimination (Décision 39/6 c) ii)**

37. Le Comité exécutif a tenu une discussion importante sur la recommandation du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/7,

paragraphe 23) et il avait reçu au préalable un texte officiel, contenant les observations du Japon sur la proposition faite par le Secrétariat dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/12.

38. Le consensus était général sur la nécessité pour le Comité exécutif d'établir des critères d'approbation du financement des projets destinés à maintenir ou accélérer le rythme de l'élimination. Il a été convenu également que la question méritait un débat plus approfondi qui, à l'avenir, devrait se dérouler au Comité exécutif lui-même.

39. Plusieurs représentants ont indiqué qu'une première étape, pour le Comité exécutif, consisterait à s'entendre sur une définition des termes "accélérer l'élimination" et "maintenir le rythme". Le président du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances a attiré l'attention sur les définitions contenues dans la proposition du Secrétariat. Un représentant estimait qu'il faudrait élargir la définition proposée par le Secrétariat dans le document pour "maintenir le rythme" afin d'inclure les pays déjà dotés d'une législation nationale pour accélérer l'élimination des SAO, ceux qui ont un plan complet d'élimination des SAO accepté par tous les intervenants et ceux qui disposent des mécanismes financiers et techniques nécessaires pour amorcer des activités reliées à l'élimination des SAO.

40. Le même représentant était d'avis que les fonds débloqués pour financer des projets visant à accélérer et maintenir le rythme de l'élimination, mais non requis dans le plan d'activités actuel, ne devraient pas inclure les montants résiduels, identifiés dans la limite de 20 pour cent des contributions des parties non visées à l'article 5 qui étaient réservés pour des projets bilatéraux. Le document de position du Japon sur les critères de financement des projets visant à maintenir ou accélérer le rythme de l'élimination est joint comme annexe II au présent rapport.

41. Les critères des projets conçus pour accélérer ou maintenir le rythme de l'élimination ont suscité un certain nombre de réserves. Plusieurs représentants n'étaient pas d'accord avec la liste des critères "en ordre d'importance décroissant", mentionnée dans la proposition. Par contre, d'autres représentants ne pouvaient accepter de la supprimer car il est indispensable d'établir un ordre de priorité pour permettre au Secrétariat et au Comité exécutif d'examiner les projets proposés rapidement et efficacement.

42. De manière générale, le Comité estimait que le critère autorisant le financement pour les nouvelles Parties au Protocole de Montréal et à ses amendements devait être précisé de la manière suivante: un tel financement pourrait être approuvé pour les nouvelles Parties qui ne respectent pas les dispositions du Protocole au moment de la ratification.

43. De l'avis d'un représentant, le débat sur l'accélération de l'élimination a porté jusqu'à présent uniquement sur l'élimination de la consommation mais une autre délégation a contesté cette opinion, en affirmant que l'élimination de la production était tout aussi importante et qu'il convenait d'équilibrer les deux.

44. A l'issue des délibérations, il y avait consensus pour adopter, à titre provisoire pour une période limitée, la procédure et les critères d'approbation du financement des projets destinés à maintenir ou accélérer le rythme de l'élimination et pour tirer les leçons de cette expérience de mise en œuvre provisoire. Le débat sur ce sujet pourrait se poursuivre au Comité exécutif dans le but d'affiner la procédure et les critères.

45. Par conséquent, le Comité exécutif a décidé:

- (a) Que les fonds mentionnés aux alinéas i, ii, et iii suivants pourraient être alloués à une fenêtre de financement pour accélérer l'élimination, maintenir le rythme et répondre aux besoins de conformité non encore identifiés dans des pays visés à l'article 5 :
  - i) les fonds non requis pendant l'année courante du plan d'activités, définis comme la différence entre la valeur de chaque activité du plan et le montant approuvé par le Comité exécutif pour cette activité;
  - ii) les fonds remboursés provenant des soldes, des annulations et de changements de propriétaire pour des projets approuvés pendant la période triennale; et
  - iii) les fonds provenant de tranches annuelles qui ne sont pas approuvées pendant l'année du plan d'activités en raison d'un délai dans le dépôt et l'approbation de la proposition, en tenant compte des fonds requis pour la période triennale entière;
  
- (b) Que les fonds identifiés aux alinéas (a) i, ii et iii puissent être redéployés vers des projets/ententes, en ordre d'importance décroissant et selon le coût-efficacité dans chaque catégorie, afin d'accélérer l'élimination, de maintenir le rythme et de répondre aux besoins de conformité non encore identifiés dans les pays visés à l'article 5 :
  - i) les nouvelles Parties au Protocole de Montréal et à ses amendements;
  - ii) les pays ayant de faibles volumes de consommation de bromure de méthyle, de halons, de CTC et de TCA;
  - iii) les pays à faible volume de consommation qui ont reçu du financement pour un plan de gestion de frigorigènes, conformément à la Décision 31/48;
  - iv) les pays pour lesquels la préparation de projet a été approuvée et utilisée;
  - v) les pays ayant un faible volume de consommation résiduelle, au cas par cas; et
  - vi) les pays qui veulent éliminer la production de SAO;

- (c) Que les critères précédents expireraient après la 42<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif à moins d'avoir été réapprouvés ou modifiés auparavant par le Comité exécutif.

**(Décision 40/7)**

**(f) Rapports périodiques au 31 décembre 2002:**

**(i) Rapport périodique global**

46. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/7, paragraphes 25 et 26), le Comité exécutif a décidé:

- a) De prendre note du rapport périodique global du Fonds multilatéral, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/13;
- b) De demander aux agences d'exécution de prendre les mesures nécessaires pour réduire les délais de signature des ententes et des documents de projet, de présenter un rapport sur ces mesures à la 41<sup>e</sup> réunion et de demander des lettres aux gouvernements, signifiant leur acceptation des projets/ententes, aux montants recommandés par le Secrétariat, avant l'approbation finale;
- c) De demander aussi aux agences d'exécution de représenter l'information financière contenue dans leurs rapports périodiques au Secrétariat du Fonds au moins huit semaines avant la 41<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif et de les encourager à remettre les comptes vérifiés au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2003;
- d) De demander également aux agences bilatérales de remettre leurs rapports périodiques le 1<sup>er</sup> mai de chaque année.

**(Décision 40/8)**

**(ii) Agences bilatérales**

47. Après avoir examiné les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/7, paragraphe 28), le Comité exécutif a décidé:

- a) De prendre note avec satisfaction des rapports périodiques remis par les gouvernements de l'Australie, de la Belgique, du Canada, de la France, de l'Allemagne, d'Israël, de l'Italie, du Japon, de la Pologne, de la Suède, de la Suisse et du Royaume-Uni;

- b) De prier le gouvernement de la Finlande de remettre un rapport périodique à la 41<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif;
- c) De prendre note des ajustements apportés par le Trésorier, avant la 40<sup>e</sup> réunion, à la valeur totale nette des contributions bilatérales de l'Australie et du Canada (respectivement 1 208 219 \$US et 6 448 438 \$US), d'après les données de leurs rapports périodiques qui correspondent à celles de l'Inventaire des projets approuvés du Secrétariat;
- d) De prier les gouvernements de la Belgique, du Canada, de la France, de l'Allemagne et du Japon de remettre un rapport sur les projets ayant des retards de mise en œuvre à la 41<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif;
- e) De fixer comme objectif au programme de démonstration sur le bromure de méthyle au Kenya (KEN/FUM/26/DEM/20), mis en œuvre par le Canada, l'amorce d'essais sur le terrain pour présenter les produits de remplacement du bromure de méthyle dans l'entreposage des céréales, d'ici le 15 septembre 2003;
- f) De surveiller les projets suivants à titre de projets ayant des retards de mise en œuvre et de prendre note de leurs progrès lents :
  - i) assistance dans l'élaboration de politiques et de règlements à Saint-Kitts-et-Nevis (STK/REF/24/TAS/04), mis en œuvre par le Canada;
  - ii) projet de formation des agents de douane au Viet Nam (VIE/REF/34/TAS/37), mis en œuvre par la Pologne;
- g) D'imputer 125 665 \$US d'économies réalisées dans les projets aux approbations futures du Gouvernement de la France au titre de la coopération bilatérale, de la manière suivante :
  - i) 19 257 \$US de la préparation du projet pour l'élimination du bromure de méthyle utilisé dans la fumigation des céréales au Costa Rica (COS/FUM/29/PRP/21);
  - ii) 5 121 \$US du projet d'assistance technique pour la climatisation au Ghana (GHA/REF/27/TAS/11);
  - iii) 2 381 \$US du documentaire sur le trafic de réfrigérateurs usagés en Côte d'Ivoire (IVC/REF/27/TAS/14);
  - iv) 31 575 \$US du projet d'assistance technique pour la climatisation en Jordanie (JOR/REF/27/TAS/46);
  - v) 495 \$US de la préparation du projet et de l'assistance technique au Liban (LEB/FOA/19/TAS/07);

- vi) 235 \$US du projet de conversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse souple moulée à Meuble Mode Sarl au Liban (LEB/FOA/20/INV/10);
- vii) 7 224 \$US du projet de conversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse souple (plaques) à Plastiflex Sarl au Liban (LEB/FOA/20/INV/12);
- viii) 950 \$US du projet de conversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse souple (plaques) à Merza Foam Sarl au Liban (LEB/FOA/20/INV/13);
- ix) 2 258 \$US du projet de conversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse souple (plaques) à Fomaco Sarl au Liban (LEB/FOA/20/INV/15);
- x) 13 443 \$US du projet de conversion des installations de production de réfrigération commerciale au Liban (LEB/REF/23/INV/22);
- xi) 3 019 \$US de la préparation du programme de pays à Madagascar (MAG/SEV/21/CPG/01);
- xii) 4 538 \$US du projet de perfectionnement dans le procédé sans nettoyage pour les assembleurs électroniques qui a éliminé le CFC-113 en Malaisie (MAL/SOL/22/TRA/97);
- xiii) 12 891 \$US du projet de renforcement des institutions en Mauritanie (MAU/SEV/14/INS/02);
- xiv) 544 \$US du projet de formation et de sensibilisation du personnel impliqué dans le codage et l'identification des SAO et des matériaux contenant des SAO en Mauritanie (MAU/SEV/14/TRA/03);
- xv) 1 000 \$US de la préparation du projet dans le secteur des mousses au Mali (MLI/FOA/25/PRP/04);
- xvi) 248 \$US de la préparation de projet dans les secteurs de l'hôtellerie, des pêches et du recyclage au Sénégal (SEN/REF/19/PRP/06);
- xvii) 8 828 \$US de la préparation du projet dans la réfrigération commerciale en République arabe syrienne (SYR/REF/26/PRP/35);
- xviii) 4 018 \$US de la préparation du projet dans le secteur de la climatisation en République arabe syrienne (SYR/REF/26/TAS/37);
- xix) 2 140 \$US du projet de perfectionnement dans le procédé sans nettoyage pour les assembleurs électroniques en Thaïlande (THA/SOL/29/TRA/124); et



- xx) 5 500 \$US du projet d'assistance technique pour les technologies de remplacement dans l'entreposage frigorifique au Viet Nam (VIE/REF/20/TAS/12);
- h) De prier le Trésorier de modifier le montant total de l'assistance bilatérale de la France jusqu'à la fin de la 39<sup>e</sup> réunion afin qu'il soit équivalent à 8 592 195 \$US, d'après les données du rapport périodique de la France qui correspondent à celles de l'Inventaire des projets approuvés du Secrétariat;
- i) De prendre note du transfert de fonds entre la France et la Banque mondiale dans le projet d'assistance technique sur la climatisation en Jordanie (JOR/REF/27/TAS/46);
- j) D'autoriser les agences d'exécution et bilatérales à redéployer les économies provenant de sous-projets de PGF vers d'autres sous-projets de PGF, avec l'accord du pays concerné;
- k) D'imputer les 81 000 \$US du projet de bromure de méthyle en Égypte (EGY/FUM/26/DEM/69) aux approbations futures du Gouvernement de l'Allemagne, au titre de la coopération bilatérale;
- l) De prier le Trésorier de modifier le montant total de l'assistance bilatérale de l'Allemagne jusqu'à la fin de la 39<sup>e</sup> réunion afin qu'il soit équivalent à 21 254 824 \$US, d'après les données du rapport périodique de l'Allemagne qui correspondent à celles de l'Inventaire des projets approuvés du Secrétariat;
- m) De prier le Gouvernement du Japon de faire rapport, à la 41<sup>e</sup> réunion, sur la préparation de projet dans le secteur des solvants en Chine (CPR/SOL/29/PRP/307), au titre des projets achevés avec soldes.

**(Décision 40/9)**

**(iii) PNUD**

48. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/7, paragraphes 30 et 31), le Comité exécutif a décidé:

- a) De prendre note du rapport périodique du PNUD, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/15 et Corr.1;
- b) De surveiller le projet de mousse Garabouli (LIB/FOA/32/INV/06) en République arabe libyenne, à titre de projet ayant des retards de mise en œuvre, et prendre note de ses progrès lents;

- c) De prendre note que le PNUD fera rapport sur un total de 51 projets avec des retards de mise en œuvre dont 29 figuraient déjà dans cette catégorie en 2002;
- d) De prendre note également des 364 projets du PNUD, classés comme achevés depuis plus d'un an, avec des soldes totalisant 4 774 693 \$US;
- e) De demander au PNUD de résoudre les incohérences financières dans le cadre de la conciliation des comptes prévue par la Décision 38/9(d), en prenant note que les dépassements de coûts ne devraient pas être permis en vertu de la Décision 17/22.

**(Décision 40/10)**

**(iv) PNUE**

49. Après avoir examiné les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/7, paragraphe 33), le Comité exécutif a décidé:

- a) De prendre note du rapport périodique du PNUE, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/16;
- b) De fixer des objectifs au Programme d'aide à la conformité du PNUE en vue d'obtenir des données complètes communiquées par les Parties visées à l'article 7 au sujet des indicateurs d'efficacité suivants:
  - i) le nombre de pays pour lesquels il manque des données et qui ont bénéficié de l'aide spécifique du Programme d'aide à la conformité pour communiquer les données nécessaires à l'établissement des niveaux de consommation de référence. Le PNUE devrait indiquer clairement l'assistance fournie; et
  - ii) le nombre de pays qui communiquent des données, conformément à l'article 7 du Protocole;
- c) De surveiller le projet de formation sur la technologie à base d'hydrocarbures dans le secteur de la réfrigération en Uruguay (URU/REF/34/TAS/36), à titre de projet avec des retards de mise en œuvre, en prenant note du rapport verbal présenté par le PNUE à la réunion;
- d) De demander le dépôt de rapports de situation supplémentaires à la 41<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, incluant les mesures prises par le PNUE et les Unités nationales de l'ozone (UNO) depuis la 40<sup>e</sup> réunion, dans les projets de renforcement des institutions suivants :

- i) Dominique (DMI/SEV/26/INS/04);
- ii) République populaire démocratique de Corée (DRK/SEV/32/INS/13);
- iii) Cambodge (KAM/SEV/36/INS/03);
- iv) Grenade (GRN/SEV/30/INS/02);
- v) Mozambique (MOZ/SEV/15/INS/03);
- vi) Myanmar (MYA/SEV/29/INS/02);
- vii) Saint-Kitts-et-Nevis (STK/SEV/21/INS/02);
- viii) République-Unie de Tanzanie (URT/SEV/20/INS/07);
- ix) Zambie (ZAM/SEV/30/INS/11);
- e) De surveiller la préparation du programme de pays au Libéria (LIR/SEV/27/CPG/01), mis en œuvre par le PNUE; un projet avec des retards de mise en œuvre et prendre note de ses progrès lents;
- f) De prendre note des 15 projets du PNUE, classés dans la catégorie des projets avec des retards de mise en œuvre dont trois figuraient déjà dans cette catégorie en 2002 et demander la remise d'un rapport sur ces projets, à la 41<sup>e</sup> réunion;
- g) De prendre note aussi qu'à la fin de mai 2002, le PNUE comptait 56 projets achevés depuis plus d'un an, avec des soldes totalisant 377 865 \$US;
- h) De demander au PNUE de résoudre les incohérences financières entre les données de son rapport périodique et ses comptes vérifiés, dans le cadre de la conciliation des comptes, prévue par la Décision 38/9(d), en prenant note que les dépassements de coûts ne devraient pas être permis en vertu de la Décision 17/22.

**(Décision 40/11)**

**(v) ONUDI**

50. Après avoir examiné les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/7, paragraphe 35), le Comité exécutif a décidé:

- a) De prendre note du rapport périodique de l'ONUDI, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/17;
- b) De surveiller les projets suivants, à titre de projets ayant des retards de mise en

œuvre, et prendre note de leurs progrès lents :

- i) plan d'élimination du bromure de méthyle en Turquie (TUR/FUM/35/INV/74);
  - ii) plan d'élimination du bromure de méthyle en Ouganda (UGA/FUM/34/INV/08);
  - iii) projet de démonstration sur le bromure de méthyle au Botswana (BOT/FUM/25/DEM/05);
  - iv) projet de démonstration sur le bromure de méthyle au Cameroun (CMR/FUM/25/DEM/16);
  - v) atelier sur le bromure de méthyle au Mali (MLI/FUM/26/TRA/12); et
  - vi) projet de démonstration sur le bromure de méthyle en Thaïlande (THA/FUM/25/DEM/97);
- c) De prendre note que l'ONUDI fera rapport à la 41<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif sur 26 projets ayant des retards de mise en œuvre dont 15 figuraient déjà dans cette catégorie en 2002;
  - d) De prendre note aussi des 90 projets de l'ONUDI achevés depuis plus d'un an, avec des soldes totalisant 2 951 018 \$US;
  - e) De demander à l'ONUDI et au Secrétariat de résoudre les incohérences financières entre le rapport périodique de l'ONUDI et l'Inventaire des projets approuvés du Secrétariat, dans le cadre de la conciliation des comptes à remettre à la 41<sup>e</sup> réunion conformément à la Décision 38/9 d, en prenant note du fait que les dépassements ne devraient pas être permis en vertu de la Décision 17/22.

**(Décision 40/12)**

**(vi) Banque mondiale**

51. Après avoir examiné les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/7, paragraphe 37), le Comité exécutif a décidé:

- a) De prendre note du rapport périodique de la Banque mondiale, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/18;
- b) De prendre note aussi des 68 projets mis en œuvre par la Banque mondiale, classés comme projets ayant des retards de mise en œuvre;

- c) De surveiller les projets suivants à titre de projets ayant des retards de mise en œuvre, et prendre note de leurs progrès lents :
- i) plan de gestion de l'élimination finale aux Bahamas (BHA/PHA/35/INV/08);
  - ii) projet de récupération et de recyclage des climatiseurs d'automobile en Thaïlande (THA/REF/07/TAS/07);
  - iii) projet de remplacement des refroidisseurs en Thaïlande (THA/26/REF/INV/104);
  - iv) projet d'extincteurs d'incendie aux halons en Thaïlande (THA/HAL/32/INV/34); et
  - v) projet de banque de halons en Thaïlande (THA/HAL/29/INV/121);
- d) De demander à la Banque mondiale de mettre en œuvre les deux projets de mousse dans des PME en Indonésie (IDS/FOA/23/INV/77 et 78), conformément au document original du projet, et de rembourser toute somme et frais d'agence pour les entreprises restantes qui ont été fermées ou qui n'ont pas fourni les données requises dans le projet IDS/FOA/23/INV/78;
- e) De reclasser le projet de démonstration sur le bromure de méthyle en Équateur (ECU/FUM/26/DEM/23) comme projet d'assistance technique qui devrait permettre l'élimination supplémentaire de 15 tonnes PAO;
- f) D'annuler l'activité de préparation de projet de mousse en Tunisie (TUN/FOA/36/PRP/42) et demander à la Banque mondiale de rembourser tous les montants approuvés et les frais d'agence;
- g) De prendre note des 34 projets de la Banque mondiale achevés depuis plus d'un an, avec des soldes résiduels de 5 931 118 \$US; et
- h) De demander à la Banque mondiale et au Secrétariat du Fonds de résoudre les incohérences financières, entre le rapport périodique de la Banque et l'Inventaire des projets approuvés du Secrétariat, dans le cadre de la conciliation des comptes qui sera remise à la 41<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif conformément à la Décision 38/9 d, en prenant note du fait que les dépassements ne devraient pas être permis en vertu de la Décision 17/22

**(Décision 40/13)**

**(g) Comptes du Fonds multilatéral de l'année 2002**

52. Après avoir examiné les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/7, paragraphe 39), le Comité exécutif a décidé:

- a) De prendre note du rapport, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/19/Rev.1;
- b) De demander aux agences d'exécution de remettre au Trésorier, pas plus tard que le 1<sup>er</sup> septembre 2003, les comptes vérifiés de 2002 pour dépôt à la 41<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

**(Décision 40/14)**

**(h) Évaluation des plans d'activités de l'année 2002**

53. Après avoir examiné les observations et la recommandation du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/7, paragraphe 41), le Comité exécutif a pris note de l'évaluation de l'efficacité des agences d'exécution par rapport à leurs plans d'activités de 2002, contenue dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/20 et Corr.1.

**(i) Indicateurs d'efficacité (Décision 38/69)**

54. Après avoir examiné les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/7, paragraphe 43), le Comité exécutif a décidé:

- a) De prendre note du document sur les indicateurs d'efficacité, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/21.
- b) De demander aux agences d'exécution de transmettre au Secrétariat des propositions sur les indicateurs d'efficacité, huit semaines avant la 41<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, et d'inviter les Parties à faire de même;
- c) De charger le Secrétariat de préparer un document à partir des concepts ébauchés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/21, des observations exprimées par les membres du Comité exécutif à la 40<sup>e</sup> réunion et des suggestions des agences d'exécution;
- d) De demander également aux agences d'exécution d'explorer la possibilité d'inclure la rapidité de la clôture des comptes des projets comme indicateur.

**(Décision 40/15)****(j) L'élimination dans les projets annulés (Décision 39/13)**

55. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/7, paragraphes 45 to 47), le Comité exécutif a décidé:

- a) De prendre note du document sur l'élimination dans les projets annulés (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/22);
- b) De demander aux agences d'exécution de préciser les raisons d'annulation des projets et au Comité exécutif d'en tenir compte dans ses décisions d'annulation de projets;
- c) De décider que les projets annulés, faute de contributions de contrepartie substantielles de la part des bénéficiaires, pourraient être représentés, en fonction de chaque cas;
- d) D'examiner, en fonction de chaque cas, les nouvelles demandes pour des projets annulés lorsque leur achèvement permet d'être conformes aux mesures de réglementation, à condition que l'entreprise soit jugée financièrement viable et, de préférence, que le calendrier de mise en œuvre soit accéléré;
- e) De décider que les entreprises dont les projets annulés peuvent faire l'objet d'une nouvelle demande en vertu de la Décision 29/8, pourraient présenter une demande visant à rétablir les projets annulés, avec ajustement des surcoûts pour tenir compte des fonds décaissés pour les projets annulés et du niveau d'élimination basé sur l'approbation initiale, telle que modifiée par la Décision 39/13 b.

**(Décision 40/16)****(k) Retard dans la mise en oeuvre des projets**

56. Après avoir examiné les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/7, paragraphe 49), le Comité exécutif a décidé:

- a) De prendre note du document sur les retards dans la mise en oeuvre des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/23);
- b) De prendre note aussi, avec satisfaction, des rapports sur les projets présentant des retards de mise en œuvre, transmis au Secrétariat par la Belgique, l'Allemagne et les quatre agences d'exécution;

- c) De prendre note également du fait que le Secrétariat et les agences d'exécution appliqueront les mesures prévues suite à l'évaluation du Secrétariat, à savoir la réalisation de progrès, de certains progrès et d'aucun progrès, feront rapport et aviseront les gouvernements, le cas échéant;
- d) De prendre note de l'information fournie par le PNUE sur le projet d'adaptation du matériel audiovisuel existant pour promouvoir le contrôle du commerce illicite de SAO qui est maintenant achevé (GLO/SEV/30/TAS/208);
- e) De constater la réalisation d'aucun progrès dans les projets suivants et de prendre note du fait que le Secrétariat appliquera les mesures prévues:
  - i) demander à la Banque mondiale d'achever le programme d'enchères au Chili (CHI/MUS/26/INV/37) pour l'entreprise restante et inviter le PNUD à déposer un projet final pour la réfrigération commerciale/domestique au Chili en 2004, en prenant note du fait que l'approbation du plan de gestion de frigorigènes pour le Chili devrait entraîner l'élimination de 186 tonnes PAO;
  - ii) volet militaire du projet de mousse impliquant 11 entreprises en Égypte (EGY/FOA/22/INV/64), mis en œuvre par le PNUD, avec l'objectif de mettre un terme à l'utilisation de CFC d'ici décembre 2003; et
  - iii) projet de réfrigération Kolinton au Nigeria (NIR/REF/26/INV/44), mis en œuvre par le PNUD, avec un objectif de mise en service des équipements d'ici le 31 juillet 2003;
- f) De reporter toute décision d'annulation des deux projets suivants jusqu'à la 41<sup>e</sup> réunion :
  - i) Projet de mousse Salidor au Maroc (MOR/FOA/23/INV/13), mis en œuvre par le PNUD;
  - ii) Projet de mousse Bonbino au Maroc (MOR/FOA/25/INV/22), mis en œuvre par le PNUD;
- g) De prier le Secrétariat de rendre visite aux projets de mousse au dioxyde de carbone liquide au Maroc, dans le cadre de ses visites des projets de dioxyde de carbone liquide, prévues par la Décision 39/52, et de faire rapport sur les résultats de ces visites à la 41<sup>e</sup> réunion;
- h) D'annuler les projets suivants, d'un commun accord:
  - i) Projet de mousse Handan Huisheng en Chine (CPR/FOA/29/INV/323), mis en œuvre par la Banque mondiale, en prenant note du fait qu'aucun montant n'a été décaissé sur le montant de 522 207 \$US (plus 67 443 \$US de frais d'appui) approuvé pour le projet, avec aucune élimination de SAO;



- ii) Projet de mousse Nobough en République islamique d'Iran (IRA/FOA/32/INV/75), mis en oeuvre par le PNUD, en prenant note d'un décaissement de 179 055 \$US (plus \$23 277\$US de frais d'appui) sur le montant de 248 736 \$US (plus 32 336 \$US de frais d'appui) approuvé pour ce projet, avec l'élimination de 32 tonnes PAO; et
  - iii) Projet de mousse Friobox au Venezuela (VEN/FOA/31/INV/83), mis en oeuvre par l'ONUDI, en prenant note d'un décaissement de 8 815 \$US (plus 1 146 \$US de frais d'appui) sur le montant de 128 387 \$US (plus 16 690 \$US de frais d'appui) approuvé pour ce projet, avec l'élimination de 1,1 tonnes PAO;
- i) D'annuler les activités de préparation de projet, mises en oeuvre par l'ONUDI:
- i) pour les projets d'aérosols en Algérie (ALG/ARS/36/PRP/52), en prenant note du fait qu'aucun montant n'a été décaissé;
  - ii) pour les projets de CTC dans le secteur des solvants au Brésil (BRA/SOL/33/PRP/205), en prenant note d'un décaissement de 3 183 \$US (plus 414 \$US de frais d'appui) sur le montant de 30 000 \$US (plus 3 900 \$US de frais d'appui) approuvé pour cette activité;
  - iii) pour les projets de fumigation des sols en République islamique d'Iran (IRA/FUM/33/PRP/78), en prenant note d'un décaissement de 5 147 \$US (plus 669 \$US de frais d'appui) sur le montant de 25 000 \$US (plus 3 250 \$US de frais d'appui) approuvé pour cette activité;
  - iv) pour les projets de réfrigération commerciale au Liban (LEB/REF/36/PRP/47), en prenant note du fait qu'aucun montant n'a été décaissé;
  - v) pour les projets de réfrigération commerciale en République arabe libyenne (LIB/REF/33/PRP/11), en prenant note du fait qu'aucun montant n'a été décaissé;
  - vi) pour les projets du secteur des solvants au Mexique (MEX/SOL/36/PRP/108), en prenant note du fait qu'aucun montant n'a été décaissé;
  - vii) pour un projet final de réfrigération commerciale au Yémen (YEM/REF/36/PRP/14), en prenant note d'un décaissement de 7 639 \$US (plus 993 \$US de frais d'appui) sur le montant de 10 000 \$US (plus 1 300 \$US de frais d'appui ) approuvé pour cette activité;
- j) D'annuler le projet de réfrigération Adzen en Argentine (ARG/REF/19/INV/43), d'un commun accord entre la Banque mondiale et le Gouvernement de l'Argentine, en prenant note du fait qu'aucun décaissement n'a

été fait sur le montant de 356 970 \$US (plus 46 406 \$US de frais d'appui) approuvé pour le projet, avec aucune élimination de PAO;

- k) De fixer l'objectif du 31 janvier 2004 comme date-limite pour la relocalisation de l'entreprise dans le projet de réfrigération Chandra en Inde (IND/REF/19/INV/92), mis en œuvre par la Banque mondiale;
- l) De fixer l'objectif de signature du document de projet avec le PNUD d'ici la 42<sup>e</sup> réunion pour la conversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b1 dans le projet de fabrication de mousse de polyuréthane rigide à Quimica Andina en Bolivie (BOL/FOA/28/INV/10), mis en œuvre par la Belgique.

**(Décision 40/17)**

**(I) Soldes des projets**

57. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/7, paragraphe 51), le Comité exécutif a décidé de:

- a) Prendre note du rapport sur les soldes des projets, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/24 et Corr.1;
- b) Prendre note aussi du fait qu'en 2003, les agences ont réduit les soldes des projets achevés jusqu'à fin mai 2002, comme suit : PNUD de 4 774 693 \$US à 2 420 094 \$US, PNUE de 377 865 \$US à 0 \$US, ONUDI de 2 951 018 \$US à 1 214 338 \$US et Banque mondiale de 5 931 118 \$US à 1 026 054 \$US;
- c) Prendre note également du remboursement de 2 600 \$US par le Gouvernement du Canada au Trésorier pour la préparation du projet de réfrigération à Cuba (CUB/REF/25/PRP/09);
- d) Demander que les données concernant le projet de réfrigération Hitachi Consumer Products Co. Ltd. en Thaïlande (THA/REF/10/INV/20) soient traitées dans la conciliation annuelle des comptes qui sera présentée à la 41<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif;
- e) Prendre note, avec satisfaction, des lettres de l'Administrateur du PNUD et du Directeur général de l'ONUDI, au sujet des soldes non remboursés pour des projets achevés depuis plus de deux ans;
- f) Demander au Gouvernement de la Jordanie de régler le problème du bureau d'audit et demander à la Banque mondiale de clore les comptes du projet de mousse Fathai Abu Aradj en Jordanie (JOR/FOA/23/INV/37) tels qu'approuvés et de rembourser le montant de 7 000 \$US, plus frais d'agence, identifié par le

bureau d'audit pour le volet de formation du projet;

- g) Prendre note avec inquiétude de l'inexactitude des décaissements mentionnés à la 38<sup>e</sup> réunion et demander au PNUD, au PNUE et à la Banque mondiale de s'assurer de l'exactitude de leurs futurs rapports sur les soldes, de se conformer aux décisions du Comité exécutif touchant les rapports financiers et de faire la distinction entre les décaissements et les soldes engagés et non engagés;
- h) Prendre note aussi des montants remboursés à la 40<sup>e</sup> réunion totalisant 2 389 992 \$US, plus des coûts d'appui de 524 214 \$US, qui se répartissent comme suit : 1 408 378 \$US du PNUD avec des coûts d'appui d'agence de 181 335 \$US, incluant le remboursement de fonds retournés plus tôt par erreur pour deux projets du PNUD; 1 265 686 \$US du PNUE avec des coûts d'appui d'agence de 105 255 \$US; 221 769 \$US de l'ONUDI avec des coûts d'appui d'agence de 28 828 \$US; et le remboursement de 505 841 \$US à la Banque mondiale ainsi que le remboursement par la Banque mondiale des coûts d'appui d'agence de 208 796 \$US, incluant le remboursement de fonds retournés par erreur par la Banque mondiale pour deux projets et le remboursement des frais d'intermédiaire financier pour des projets annulés;
- i) Prendre note également des soldes des agences d'exécution suivantes totalisant 930 834 \$US, excluant les coûts d'appui de projets achevés depuis plus de deux ans : PNUD (527 816 \$US plus coûts d'appui) et Banque mondiale (403 018 \$US plus coûts d'appui).

**(Décision 40/18)**

**(m) Rapport de situation des pays de l'article 5 en matière de conformité aux mesures de réglementation initiales et intermédiaires du Protocole de Montréal**

58. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/7, paragraphes 52 et 53), le Comité exécutif a décidé:

- a) De prendre note du rapport sur la situation des pays visés à l'article 5 en matière de conformité aux mesures de réglementation initiales et intermédiaires du Protocole, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/25/Rev.1 et qui inclut aussi des données sur la mise en œuvre des programmes de pays dans la Partie II;
- b) D'inciter les agences d'exécution et bilatérales et les pays visés à l'article 5 concernés à adhérer à une mise en œuvre diligente des plans d'activités de 2003;
- c) De prendre note avec satisfaction du fait que les données communiquées au Secrétariat du Fonds pour 2002 étaient inférieures aux niveaux de référence du gel

des CFC dans les pays suivants, jugés en situation de non-conformité par la Quatorzième réunion des Parties : Bangladesh, Belize, Bolivie, Cameroun, Éthiopie, Namibie, Népal et Nigeria, en prenant note du fait que l'évaluation de la conformité par le Comité d'application reposerait sur les données communiquées pour la période de contrôle qui, pour l'année 2002, était d'un an et demi;

- d) De demander aux agences bilatérales et d'exécution, notamment le PNUE, d'aider les pays identifiés par le rapport comme des consommateurs de faibles quantités de bromure de méthyle, de CTC et de TCA mais qui ne sont pas inclus dans les plans triennaux des agences pour cette période triennale, à déterminer la proportion de ces consommations admissible pour l'élimination;
- e) De demander également aux agences bilatérales et d'exécution d'inclure des activités dans leurs plans d'activités de 2004/2005 pour les pays suivants, après vérification de la consommation admissible :

Algérie (CTC/TCA), Bahamas (CTC), Bahreïn (bromure de méthyle, CTC), Burundi (TCA), Croatie (CTC), Cuba (CTC), Équateur (CTC/TCA), Fiji (bromure de méthyle), Haïti (halons, TCA), Indonésie (CTC), Mexique (CTC), Maroc (halons, CTC), Nigeria (TCA), Paraguay (bromure de méthyle/CTC), Pérou (CTC), Soudan (CTC), Tunisie (CTC), Ouganda (CTC, TCA), Uruguay (CTC), Yémen (TCA), Zambie (CTC) et Zimbabwe (CTC/TCA).

**(Décision 40/19)**

## **POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT DE LA VINGT-NEUVIEME REUNION DU SOUS-COMITE SUR L'EXAMEN DES PROJETS SUR LES QUESTIONS CI-APRES.**

59. Le représentant de la France, Président du Sous-comité sur l'examen des projets (composé de la Bolivie, le Burundi, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Inde, le Japon et Sainte-Lucie) a présenté le rapport de la 29<sup>e</sup> Réunion du Sous-comité, tenue les 14 et 15 juillet 2003, à Montréal.

### **(a) Questions soulevées pendant l'examen des projets**

#### Contribution des projets, ne portant pas sur des investissements, à la réalisation de la conformité

60. Ayant pris note des paragraphes 4 à 11 du document général (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/27) et des observations et remarques du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/26, paragraphes 13 et 14), le Comité exécutif a décidé de mettre sur pied un groupe de travail à composition non limitée chargé d'étudier – en marge de la 41<sup>e</sup> Réunion du Comité exécutif – avec des membres choisis au sein du Sous-comité sur l'examen des projets et le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances ainsi qu'avec des représentants des agences d'exécution, les voies et moyens permettant de donner une nouvelle

orientation à la mise en œuvre des plans de gestion de frigorigènes pour faciliter le respect des échéances.

**(Décision 40/20)**

Conversion des mises à jour des plan de gestion de frigorigènes en plans de gestion d'élimination finale

61. Ayant pris note des paragraphes 12 à 15 du document général (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/27) ainsi que des observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/26, paragraphes 15 et 16), le Comité exécutif a décidé de:

- a) Prier instamment les pays à faible volume de consommation d'examiner attentivement s'il y va de leurs meilleurs intérêts à ce moment précis de tenter d'identifier le genre d'assistance dont ils ont besoin pour réaliser l'élimination complète des CFC;
- b) Demander aux agences d'exécution et bilatérales de donner la priorité à l'assistance à la mise en œuvre des plans de gestion des frigorigènes approuvés afin que les pays puissent respecter les échéances 2005 et 2007 de contrôle des CFC;
- c) Prier instamment les Parties visées à l'article 5 concernées de s'assurer que les dispositions de la Décision 38/64 sont appliquées avant de proposer des projets de plan de gestion de l'élimination finale et que l'accélération de l'élimination visée par le plan de gestion de l'élimination finale répond aux critères d'accélération de l'élimination établis par le Comité exécutif; et
- d) Examiner en toute urgence la possibilité d'adopter les critères de financement des projets pour accélérer l'élimination et/ou en maintenir le rythme.

**(Décision 40/21)**

Surveillance/durabilité de la mise en œuvre

62. Ayant pris note du paragraphe 16 du document général (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/27) et des observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/26, paragraphes 17 et 18), le Comité exécutif a décidé de demander aux agences d'exécution et bilatérales d'indiquer, qualitativement, dans tous les rapports pertinents, notamment ceux portant sur les tranches de financement, à quel point les réductions en élimination découlent de facteurs externes au projet dans le pays concerné.

**(Décision 40/22)**

Projets qui n'ont pas été présentés à la 40<sup>e</sup> Réunion

63. Ayant pris note des paragraphes 25 à 27 du document général (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/27 et Add.1), des observations et de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/26, paragraphes 20 et 21), le Comité exécutif a décidé d'inviter le Gouvernement de Cuba et le PNUD, en consultation avec le Secrétariat, de prendre les dispositions nécessaires pour pouvoir soumettre, à la 41<sup>e</sup> Réunion du Comité exécutif, le projet d'élimination de la consommation de CFC dans la fabrication d'inhalateurs à doseur, conformément aux orientations et aux lignes directrices du Fonds multilatéral.

**(Décision 40/23)**

**(b) Coopération bilatérale**

64. Après avoir examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/26, paragraphe 27), le Comité exécutif a décidé:

- a) D'approuver les demandes de coopération bilatérale figurant au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/28 au niveau de financement indiqué à l'Annexe III du présent rapport, à l'exception du projet – soumis par le Canada – d'élimination finale de l'utilisation du bromure de méthyle dans les installations de stockage des céréales en Indonésie qui a été reporté; et
- b) D'inviter le Trésorier à compenser les coûts des projets bilatéraux ci-dessus, comme suit:
  - i) 47 016 \$US sur le solde des contributions bilatérales de l'Allemagne, au titre de l'exercice 2003; et
  - ii) 73 450 \$US sur le solde des contributions bilatérales de la Suède au titre de l'exercice 2003.

**(Décision 40/24)**

**(c) Amendements au programme de travail:**

**(i) PNUD**

65. Après examen de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/26, paragraphe 32), le Comité exécutif a décidé d'approuver les amendements au programme de travail du PNUD pour l'année 2003, tels qu'ils figurent au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/29, au niveau de financement indiqué à l'Annexe III du présent rapport, à l'exception des projets ci-dessous mentionnés, qui ont fait l'objet d'un examen au cas par cas.

**(Décision 40/25)**

Burundi : Préparation du projet de mise à jour du plan de gestion de frigorigènes  
Panama: Préparation du projet de mise à jour du plan de gestion de frigorigènes

66. Après examen de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/26, paragraphe 33), le Comité exécutif a décidé d'approuver les propositions de projet au niveau de financement indiqué à l'Annexe III du présent rapport.

**(Décision 40/26)**

Cuba (phase IV): Prorogation de l'action de renforcement des institutions  
Nigeria (phase III): Prorogation de l'action de renforcement des institutions

67. Après examen de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/26, paragraphe 34), le Comité exécutif a décidé d'approuver les propositions de projet ci-dessus, au niveau de financement indiqué à l'Annexe III du présent rapport et de communiquer, aux Gouvernements concernés, ses observations telles qu'énoncées à l'Annexe IV du présent rapport.

**(Décision 40/27)**

**(ii) PNUE**

68. Après examen de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/26, paragraphe 36), le Comité exécutif a décidé d'approuver les amendements au programme de travail du PNUE, pour l'exercice 2003, tels qu'ils figurent au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/30, au niveau de financement indiqué à l'Annexe III du présent rapport, à l'exception des projets énumérés ci-dessous, qui ont fait l'objet d'un examen au cas par cas.

**(Décision 40/28)**

Bénin (phase IV): Prorogation de l'action de renforcement des institutions  
Honduras (phase III): Prorogation de l'action de renforcement des institutions  
Jamaïque (phase IV): Prorogation de l'action de renforcement des institutions  
Vietnam (phase IV): Prorogation de l'action de renforcement des institutions

69. Après examen de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/26, paragraphe 37), le Comité exécutif a décidé d'approuver les propositions de projet ci-dessus au niveau de financement indiqué à l'Annexe III du présent rapport et de communiquer aux Gouvernements concernés ses observations énoncées à l'Annexe IV au présent rapport.

**(Décision 40/29)**

Belize (phase II): Prorogation de l'action de renforcement des institutions

70. Après examen des commentaires et de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/26, paragraphes 38 et 39), le Comité exécutif a décidé d'approuver la proposition de projet ci-dessus au niveau de financement indiqué à l'Annexe III du présent rapport, étant entendu que telle approbation est donnée sous réserve du mécanisme du Protocole de Montréal relatif au non-respect et de communiquer au Gouvernement de Belize ses observations figurant à l'Annexe IV du présent rapport.

**(Décision 40/30)**

Bolivie (phase IV): Prorogation de l'action de renforcement des institutions

71. Après examen des commentaires et des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/26, paragraphes 40 et 41), le Comité exécutif a décidé d'approuver la proposition de projet à hauteur de 100 000 \$US, soit une rallonge unique de 21 133 \$US au plafond arrêté à 78 867 \$US, accordée à titre exceptionnel, compte tenu des circonstances de l'Unité nationale d'ozone de Bolivie qui a subi la destruction totale de ses bureaux par un incendie en février 2003. Cette approbation est accordée sous réserves du mécanisme du Protocole de Montréal relatif au non-respect. Le Comité exécutif également décidé de communiquer au Gouvernement de la Bolivie ses observations telles qu'elles figurent à l'Annexe IV du présent rapport.

**(Décision 40/31)**

**(iii) ONUDI**

72. Après examen de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/26, paragraphe 43), le Comité exécutif a décidé d'approuver les amendements au programme de travail de l'ONUDI pour l'exercice 2003, tels qu'ils figurent au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/31, au niveau de financement indiqué à l'Annexe III du présent rapport, à l'exception des projets cités ci-dessous, qui ont fait l'objet d'un examen au cas par cas.

**(Décision 40/32)**

Égypte (phase V): Prorogation de l'action de renforcement des institutions

73. Après examen de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/26, paragraphe 44), le Comité exécutif a décidé d'approuver la proposition de projet ci-dessus, au niveau de financement indiqué à l'Annexe III du présent rapport et de communiquer au Gouvernement Égypte ses observations énoncées à l'Annexe IV du présent rapport.

**(Décision 40/33)**



Serbie-et-Monténégro: Plan de gestion des frigorigènes: formation du personnel des Douanes et renforcement des institutions

74. Après examen de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/26, paragraphe 46), le Comité exécutif a décidé d'ajourner la proposition de projet sur la formation du personnel des douanes et le renforcement des institutions jusqu'à soumission de cette présentation dans le cadre du plan national d'élimination des CFC.

**(Décision 40/34)**

75. Après examen de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/26, paragraphe 47), le Comité exécutif a décidé de demander aux Parties concernées de produire un document officiel et écrit par lequel elles s'engagent à ratifier l'Amendement de Londres au Protocole de Montréal préalablement à l'approbation du financement de leurs projets.

**(Décision 40/35)**

**(iv) Banque mondiale**

76. Après examen de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/26, paragraphe 49), le Comité exécutif a décidé d'approuver les amendements au programme de travail, pour l'exercice 2003, de la Banque mondiale tels qu'ils figurent au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/32, au niveau de financement indiqué à l'Annexe III du présent rapport, à l'exception des projets cités ci-après, qui ont fait l'objet d'un examen au cas par cas.

**(Décision 40/36)**

Jordanie (phase V): Prorogation de l'action de renforcement des institutions

Thaïlande (phase III) : Prorogation de l'action de renforcement des institutions

77. Après examen de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/26, paragraphe 50), le Comité exécutif a décidé d'approuver les propositions de projet ci-dessus au niveau de financement indiqué à l'Annexe III du présent rapport et de communiquer aux Gouvernements concernés ses observations énoncées à l'Annexe IV du présent rapport.

**(Décision 40/37)**

Oman: Financement du projet d'élaboration d'un plan de gestion des halons

78. Après examen des commentaires émis par le Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/26, paragraphes 51 et 52), le Comité exécutif a noté que le projet de

plan de gestion des halons, en Oman, allait être mis en œuvre par la Banque mondiale et qu'à ce titre il figurerait dans le plan d'activités de la Banque pour l'exercice 2003.

**(d) Projets d'investissement**

Projets recommandés pour approbation globale

79. Après examen de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/26, paragraphe 54), le Comité exécutif a décidé d'approuver les projets soumis pour approbation globale et qui sont décrits au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCPR/29/2, au niveau de financement indiqué à l'Annexe III du présent rapport, en tenant compte des conditions attachées aux fiches d'évaluation de projet correspondantes, le cas échéant, et à l'exception des projets décrits ci-après et qui ont fait l'objet d'un examen au cas par cas.

**(Décision 40/38)**

Mexique: Projet de groupe de stérilisation en vue de remplacer le matériel de stérilisation à base de CFC-12 par des technologies écologiques dans le secteur de la stérilisation médicale au niveau des hôpitaux (Banque mondiale) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/41)

80. Après examen des commentaires et de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/26, paragraphes 55 et 56), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet au niveau de financement indiqué à l'Annexe III du présent rapport, sachant que ceci représenterait l'élimination totale et définitive de CFC dans le secteur des stérilisants.

**(Décision 40/39)**

Pakistan: Conversion d'installations de nettoyage utilisant du tétrachlorure de carbone (CTC), du méthylchloroforme (MCF) et des CFC-113 en tétrachloroéthylène (PER) et eau, combinés avec une modification de procédé au niveau de l'entreprise *Breeze Frost Industries Ltd.*, Lahore (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/42)

Pakistan: Conversion d'installations de nettoyage utilisant du tétrachlorure de carbone (CTC) et du méthylchloroforme (MCF) en tétrachloroéthylène (PER) et eau, combinés avec une modification partielle de procédé au niveau de l'entreprise *Hirra Farooq Ltd.*, Lahore (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/42)

81. Après examen de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/26, paragraphe 57), le Comité exécutif a décidé d'approuver les propositions de projet ci-dessus au niveau de financement indiqué à l'Annexe III du présent rapport, étant entendu que les propositions d'élimination de la consommation restante, dans le secteur des solvants, devraient être présentées comme plan d'élimination sectoriel.

**(Décision 40/40)**

82. Après examen de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/26, paragraphe 58), le Comité exécutif a décidé que les pays devraient être invités à éviter, dans la mesure du possible, de soumettre des projets d'investissement individuels et à ne présenter, à l'avenir, que des plans d'élimination pour l'ensemble du secteur.

**(Décision 40/41)**

#### Projets soumis pour examen individuel

##### Fumigènes

Argentine: Élimination du bromure de méthyle dans les lits de semence du tabac et des légumes non protégés (troisième tranche) (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/33)

83. Après examen de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/26, paragraphe 60), le Comité exécutif a décidé d'approuver la proposition de projet ci-dessus au niveau de financement indiqué à l'Annexe III du présent rapport et d'inviter le PNUD et l'Argentine à étudier la possibilité de liquider le projet.

**(Décision 40/42)**

Malawi: Élimination de la totalité du bromure de méthyle non essentiel et qui n'est pas destiné aux applications sanitaires et préalables à l'expédition (troisième tranche) (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/39 & Add.1)

84. Après examen des commentaires et de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/26, paragraphes 61 et 62), le Comité exécutif a décidé d'approuver la proposition de projet ci-dessus au niveau de financement indiqué à l'Annexe III du présent rapport et d'inviter le PNUD à lui adresser un rapport détaillé sur la mise en œuvre de ce projet, à l'occasion de la 41<sup>e</sup> Réunion.

**(Décision 40/43)**

##### Réfrigération

Congo: Plan de gestion des frigorigènes : programme d'encouragement pour le secteur de la réfrigération commerciale et industrielle pour utilisateurs finaux (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/35)

85. Après examen des commentaires et de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/26, paragraphes 63 à 65), le Comité exécutif a décidé de reporter l'examen du projet et d'inviter le PNUD à fournir des informations complémentaires à la 41<sup>e</sup> Réunion pour permettre l'évaluation du projet à cette occasion.

**(Décision 40/44)**

République populaire démocratique de Corée : Plan de gestion des frigorigènes (ONUDI/PNUE) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/38 et Add.1)

République populaire démocratique de Corée : Élimination dans le secteur de la réfrigération domestique en convertissant la fabrication des compresseurs et des appareils réfrigérants à la société 5<sup>th</sup> October Electronic and Automation Company (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/38 et Add.1)

86. Après examen des commentaires et de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/26, paragraphes 67 à 70), le Comité exécutif a décidé de:

- a) Approuver en principe 1 365 011 \$US (excluant les coûts d'appui d'agence) comme le financement total disponible pour la mise en œuvre de l'élimination dans la fabrication des appareils de réfrigération domestiques et commerciaux, en convertissant la fabrication des compresseurs et des appareils de réfrigération chez la société *5th October Electronics and Automation Complex*;
- b) Approuver 384 000 \$ US (excluant les coûts d'appui d'agence) comme première tranche pour la mise en œuvre du projet au paragraphe (a) ci-dessus, étant entendu que:
  - i) l'ONUDI ferait tout son possible pour achever le projet avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005; et
  - ii) l'ONUDI inclurait le solde du financement de 981 011 \$ US dans son plan d'activités provisoire pour 2004 et demanderait l'approbation pour ce financement à la 42<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif;
- c) Approuver 230 000 \$ US (excluant les coûts d'appui d'agence) pour les activités suivantes liées au secteur de l'entretien des appareils de réfrigération en République populaire démocratique de Corée:
  - i) aide à l'élaboration d'un système de permis et à la formation des agents de douane (50 000 \$ US) pour le PNUE;
  - ii) formation aux bonnes pratiques d'entretien des techniciens en entretien des appareils de réfrigération, (70 000 \$ US) pour le PNUE;
  - iii) fourniture des outils de base aux ateliers de service agréés, (100 000 \$ US) pour l'ONUDI; et
  - iv) surveillance des activités dans le secteur de l'entretien des appareils de réfrigération, (10 000 \$ US) pour le PNUE;

- d) Stipuler que les approbations visées aux sous-paragraphes (a) à (c) ci-dessus soient assujetties aux conditions suivantes:
- i) la République populaire démocratique de Corée réalisera au moins l'objectif de réduction des CFC, visé en 2005 par le Protocole de Montréal, sans autre aide du Fonds; et
  - ii) en 2006, le gouvernement de la République populaire démocratique de Corée soumettra un rapport complet sur les activités entreprises et les résultats réalisés, y compris la quantité de CFC éliminés de façon définitive. Le rapport sera étudié par le Secrétariat avant d'être présenté au Comité exécutif. L'agence d'exécution pertinente pourra alors demander au Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée de préparer et de présenter la Phase II du projet visant à réaliser l'élimination complète et définitive des CFC dans le secteur de l'entretien. Les activités de la Phase II, convenant au mieux aux circonstances et aux besoins du pays, seront déterminées à ce moment-là.

**(Décision 40/45)**

#### Plans d'élimination

Trinité-et-Tobago: Plan de gestion de l'élimination finale des CFC (première tranche)  
(PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/44)

87. Après examen des commentaires et de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/26, paragraphes 71 & 72), le Comité exécutif a convenu de débattre ce projet sous le point 14 de l'ordre du jour – Questions diverses.

#### Solvants

Chine: Élimination des SAO dans le secteur des solvants : Programme annuel de mise en œuvre 2003 (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/34 & Corr.1)

88. Après examen des commentaires et de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/26, paragraphes 74 et 75), le Comité exécutif a décidé:

- (a) D'approuver un financement de 5 755 000 \$ US, plus des coûts d'appui au montant de 431 625 \$ US, pour le programme de mise en œuvre proposé pour 2003 dans le plan du secteur des solvants en Chine;
- (b) D'accepter de retenir le PNUD comme agence d'exécution pour le reste du projet, avec des coûts d'appui de 7,5 %; et
- (c) De demander au Gouvernement de la Chine de restituer les 2 millions \$ US réaffectés, en vertu de la Décision 33/46, aux usages initialement approuvés dans le plan du secteur des solvants.

**(Décision 40/46)**

Inde: Plan d'élimination du tétrachlorure de carbone pour le secteur de la consommation (première tranche) (Banque mondiale) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/36)

89. Après examen des commentaires et de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/26, paragraphes 76 et 77), le Comité exécutif a décidé de référer la partie consommation du plan d'élimination du tétrachlorure de carbone au Sous-groupe chargé du secteur de la production qui l'examinera en combinaison avec l'élimination sectorielle de la production de tétrachlorure de carbone.

**(Décision 40/47)**

Inde: Conversion de CFC-113 comme solvant de nettoyage au TCE à Bharat Electronics Limited (BEL), Bangalore (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/36)

90. Après examen des commentaires et de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/26, paragraphes 78 et 79), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet ci-dessus au niveau de financement indiqué à l'Annexe III du présent rapport, étant entendu que l'Inde ne demanderait plus aucun financement pour l'élimination du CFC-113.

**(Décision 40/48)**

République populaire démocratique de Corée : Plan d'élimination du tétrachlorure de carbone dans le sous-secteur des solvants de nettoyage (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/38)

91. Le Comité exécutif a noté que le projet avait été reporté.

**(e) Compte-rendu du PNUE sur l'utilisation des coûts d'appui du programme (Décision 35/36)**

92. Ayant pris note de la recommandation émise par le Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/26, paragraphe 84), le Comité exécutif a décidé de reporter l'examen de la question à la 41<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif

**(Décision 40/49)**

93. La Représentante du Japon a noté qu'afin d'éviter l'instabilité au niveau de la planification des activités du Programme d'aide à la conformité ainsi qu'au niveau des ressources humaines, le Comité exécutif a adopté un budget unifié pour le Programme d'aide à la conformité afin de permettre d'établir un personnel permanent au sein de la structure permanente du PNUE de même que d'inclure des coûts d'appui au programme à l'intérieur du budget unifié, établissant ainsi un budget administratif. A cet effet, il était difficile de comprendre la raison pour laquelle le PNUE avait besoin de plus de changements dans son budget unifié et avait réintroduit le concept de coûts d'appui. Elle ne pouvait donc accepter d'accorder au PNUE le

système de coûts d'appui des agences qui était appliqué à l'ONUDI, la Banque mondiale et le PNUD. Au lieu de cela, le PNUE était prié instamment d'utiliser au mieux son budget unifié et de faire des estimations de coûts plus précises lorsqu'il présenterait son budget administratif.

**(f) Système de surveillance de la mise en œuvre de l'accord visant l'élimination du tétrachlorure de carbone et des agents de transformation en Chine (Décision 39/46 c))**

94. Après examen des commentaires et de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/26, paragraphes 85 et 86), le Comité exécutif a décidé d'inviter la Banque mondiale à achever son rapport en vue de le soumettre à la 41<sup>e</sup> Réunion du Comité exécutif.

**(Décision 40/50)**

**POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : MISE À JOUR DU PROGRAMME DE PAYS**

**République populaire démocratique de Corée**

95. Le représentant du Secrétariat a présenté la mise à jour du programme de pays pour la République populaire démocratique de Corée contenue dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/47, en soulignant qu'il semblait y avoir plusieurs divergences dans les données présentées. Bien que les divergences aient été expliquées en ce qui concerne les données pour les CFC, elles ne l'ont pas été pour le tétrachlorure de carbone (CTC).

96. Le Comité exécutif a décidé :

- a) De prendre note de la mise à jour proposée du programme de pays de la République populaire démocratique de Corée présentée par le PNUE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/47); et
- b) De demander au PNUE et à l'ONUDI de traiter les questions soulevées par le Secrétariat du Fonds en rapport avec les divergences dans les données sur le tétrachlorure de carbone, de réviser le document de mise à jour du programme de pays en conséquence, et de le présenter à nouveau à une prochaine réunion du Comité exécutif, en utilisant le format approuvé dans la Décision 35/58.

**(Décision 40/51)**

**POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : TRAVAUX DU SOUS-COMITÉ DE LA SURVEILLANCE, DE L'ÉVALUATION ET DES FINANCES, ET DU SOUS-COMITE DE L'EXAMEN DES PROJETS (DÉCISION 39/2)**

97. Le Chef du Secrétariat a attiré l'attention sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/48, qui décrit la façon dont fonctionne actuellement le Comité exécutif, ainsi que la répartition actuelle des travaux entre le Comité exécutif et les deux Sous-comités. Il a aussi décrit les développements et les tendances dans les travaux du Comité exécutif et proposé des façons de réorganiser les travaux du Comité exécutif et des deux Sous-comités.

98. Les représentants ont bien accueilli le document, et en particulier ses suggestions pour la réorganisation. Un représentant a suggéré que les deux Sous-comités soient ouverts aux membres du Comité exécutif et que les ressources financières appropriées soient mises à la disposition des délégations restreintes pour les déplacements au besoin. Des représentants ont suggéré que la réorganisation des travaux pourrait signifier que le Comité exécutif n'aurait besoin de se réunir que deux fois par an. D'autres ont recommandé d'être prudents, car il n'était pas encore possible de prévoir quelle serait la charge de travail à venir, le nombre de projets individuels à approuver allant en décroissant et les plans nationaux et sectoriels à surveiller allant en augmentant, et il a suggéré que la nouvelle structure de travail, quelle qu'elle soit, devrait d'abord être mise à l'essai pour un an à partir de 2004. Par la suite, il pourra être possible d'envisager de changer le nombre de réunions ayant lieu chaque année.

99. Un représentant a suggéré qu'il serait peut-être temps d'abolir les deux Sous-comités, en laissant l'ensemble du Comité exécutif discuter des questions plus en profondeur, certains points étant d'abord traités par de petits groupes informels. On a insisté sur le fait que si on conservait les Sous-comités, il faudrait veiller à équilibrer leur charge de travail et à éviter le chevauchement des tâches.

100. Il y eu consensus général sur le fait que les rapports périodiques des agences d'exécution devrait rester sous la responsabilité du sous-comité.

101. Suite à une discussion, le Comité exécutif a décidé :

- a) Que le plan financier du Fonds, les plans d'activités annuels et triennaux, et les principaux problèmes touchant la conformité, devraient être traités par l'ensemble du Comité exécutif;
- b) Que des questions comme le retour des soldes des projets annulés ou des projets achevés, ainsi que d'autres activités courantes déterminées par le Comité exécutif, pourraient être traitées sur le plan administratif par le Secrétariat et les agences d'exécution responsables par des rapports appropriés, notamment les rapports financiers vérifiés, au Comité exécutif.



- c) De demander au Secrétariat de préparer, pour examen à la 41<sup>e</sup> réunion, un document évaluant plus en détail les options permettant de restructurer son travail et celui de ses Sous-comités et examinant en particulier les questions relatives à la rétention des deux Sous-comités, mais avec un mandat et des fonctions révisés.

**(Décision 40/52)**

**POINT 12 À L'ORDRE DU JOUR : STRATÉGIE D'INFORMATION DU FONDS MULTILATÉRAL : PLAN DE TRAVAIL AVEC CALENDRIER ET COÛTS ESTIMATIFS (DÉCISION 39/55)**

102. La représentante du Secrétariat a présenté le document sur la stratégie d'information du Fonds multilatéral (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/49), préparé en réponse à la Décision 39/55 qui demandait au Secrétariat de présenter au Comité exécutif, à sa 40<sup>e</sup> réunion, un plan de travail avec un calendrier et des coûts estimatifs. Elle a souligné que certaines des activités indiquées étaient permanentes et comprenaient les déplacements en mission pour rencontrer les représentants des gouvernements, la participation à des réseaux, la distribution des communiqués, et la circulation, après la réunion, d'un document aux coordonnateurs des réseaux et aux participants à la réunion du Comité exécutif.

103. Elle a expliqué qu'on avait prévu développer le site Web et établir un intranet/extranet sécurisé qui servirait de plateforme de communication pour le Comité exécutif, le Secrétariat, les agences d'exécution et les pays participants à la coopération bilatérale. Elle a souligné que la date de lancement visée pour les deux activités était novembre 2003.

104. En réponse aux questions sur la nature des documents mis à disposition sur les sites Web, la représentante du Secrétariat a indiqué qu'en raison des différents modes de formatage utilisés pour les anciens documents, il était parfois difficile de les rendre disponibles sur un site Web. Elle a déclaré que le Secrétariat concentrait en priorité ses efforts sur certains documents clés, ainsi que sur les récents documents, en se rappelant de créer une collection de documents aussi complète que possible.

105. Après discussion, le Comité exécutif a approuvé le montant de 104 750 \$US pour l'élaboration de la stratégie d'information tel qu'indiqué au tableau 3 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/49.

**(Décision 40/53)**

## POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : SECTEUR DE LA PRODUCTION

106. L'animateur du Sous-groupe sur le secteur de la production a présenté au Comité exécutif le rapport du Sous-groupe ainsi que deux communications informelles contenant des recommandations sur la production et l'élimination du tétrachlorure de carbone en Inde et sur la production de CFC au Mexique. Le Sous-groupe s'était réuni quatre fois pendant la 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif et avait reçu les explications du consultant qui avait effectué la vérification technique et des agences d'exécution participant aux projets.

107. Après avoir entendu la recommandation du Sous-groupe demandant que le Comité exécutif approuve pour financement un montant total de 52 millions \$ US afin de soutenir la mise en oeuvre du plan d'élimination du tétrachlorure de carbone de l'Inde tant pour le secteur de la consommation que pour celui de la production, ainsi que l'accord avec le Mexique pour un montant total de 31,85 millions \$ US en financement pour la fermeture de la totalité de la capacité de production de CFC au Mexique, indiqué à l'Annexe V au présent rapport, le Comité exécutif a décidé:

- a) D'approuver, en principe, un montant de financement total de 52 millions \$ US pour soutenir la mise en oeuvre du plan d'élimination du tétrachlorure de carbone en Inde pour les secteurs de la consommation et de la production. Ce montant sera le financement total mis à la disposition de l'Inde par le Fonds multilatéral pour l'élimination totale de la production et de la consommation de tétrachlorure de carbone réglementée par le Protocole de Montréal, et il a été mutuellement convenu qu'aucune autre ressource ne serait accordée par le Fonds multilatéral pour d'autres activités liées à l'élimination de la consommation et de la production de tétrachlorure de carbone en Inde;
- b) De fournir le financement convenu en tranches, en étant bien entendu que 30 millions \$ US seraient versés pendant la période triennale 2003-2005 et que le solde serait décaissé pendant la période triennale suivante;
- c) De décaisser la première tranche de 5 millions \$ US et les coûts d'appui d'agence connexes à la 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif afin de permettre à l'Inde de procéder à la mise en oeuvre de son plan d'élimination du tétrachlorure de carbone, en étant entendu que le financement serait accordé en priorité au secteur de la consommation;
- d) D'accorder à l'Inde le maximum de souplesse lors de l'utilisation des fonds convenus, afin de respecter les objectifs en matière de production et de consommation établis dans les documents du projet présenté à la 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif et du rapport requis au sous-paragraphe f) ci-dessous;
- e) De demander au gouvernement de l'Inde, et au Japon, à l'Allemagne et à la France à titre de donateurs bilatéraux, à la Banque mondiale à titre d'agence principale d'exécution, et en consultation avec le Secrétariat et les organismes coopérateurs, à savoir l'ONUDI et le PNUE, de préparer une entente détaillée pour la mise en oeuvre

de ce plan d'élimination du tétrachlorure de carbone et un programme de travail annuel 2004 pour examen à la 41<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif;

- f) Aussi, de demander à l'Inde et la Banque mondiale de fournir un rapport traitant des divergences dans les importations de tétrachlorure de carbone à la 41<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. À cet égard, si l'on constatait que les importations réelles de tétrachlorure de carbone en 2001 étaient de plus de 10 pour cent inférieures aux 24 661 tonnes métriques indiquées dans les documents du projet, les 52 millions \$ US mentionnés au sous-paragraphe a) seraient réduits d'une somme équivalente à la différence de tonnes entre les 24 661 tonnes métriques et le chiffre réel des importations, sur la base de 2 000 \$ US la tonne; et
- g) De prendre note du fait que l'Inde jugeait que le tétrachlorure de carbone pour la production de chlorure d'acide DV serait utilisé comme matière première. Si l'Inde ou les Parties en venaient à reclassifier cette utilisation ou tout autre utilisation comme matière première dans un contexte réglementé, l'Inde a convenu qu'elle éliminerait cette utilisation sans compensation du Fonds.
- h) D'approuver l'accord pour le secteur de la production de CFC au Mexique, tel que le mentionne l'Annexe V au présent rapport.

**(Décision 40/54)**

## **POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

Trinité-et-Tobago: Plan de gestion de l'élimination finale des CFC (première tranche)  
UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/44

108. Le Comité exécutif a retenu le plan de gestion de l'élimination finale des CFC pour la Trinité-et-Tobago (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/44). Le représentant du Secrétariat a indiqué que le projet avait été présenté sur la base de la Décision 38/64 portant sur les demandes de financement pour les plans de gestion de l'élimination finale des pays à faible volume de consommation. En ce qui a trait aux critères adoptés par le Comité exécutif pour le financement de projets visant à accélérer l'élimination, il a fait remarquer que la Trinité-et-Tobago était un pays à faible volume de consommation qui avait reçu du financement pour un plan de gestion des frigorigènes et pour la préparation d'une mise à jour du plan de gestion des frigorigènes conformément aux Décisions 31/48 et 33/13. Il a aussi indiqué que le plan final avait été préparé avec le financement approuvé pour la préparation d'une mise à jour du plan de gestion des frigorigènes et que la consommation résiduelle à éliminer au pays était de 77 tonnes de PAO, soit une quantité inférieure à la consommation de référence de 120 tonnes. En conclusion, il a indiqué que le rapport coûts-avantages du projet était de 5,97 \$ US le kilogramme.

109. Après une discussion où l'on s'est interrogé sur l'opportunité de consentir des exceptions aux critères récemment adoptés pour le financement du projet afin d'accélérer l'élimination, le Comité exécutif a décidé d'approuver le plan de gestion de l'élimination finale des CFC (première tranche) de la Trinité-et-Tobago à un niveau de financement indiqué à l'annexe III du

présent rapport et conformément à l'accord conclu entre le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago et le Comité exécutif figurant à l'annexe VI du présent rapport.

**(Décision 40/55)**

Étude visant à évaluer le mécanisme de financement du Fonds multilatéral

110. Le représentant de la France a proposé que le Comité exécutif réserve provisoirement 500 000 \$ US des montants retournés par les agences d'exécution à la 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, jusqu'à ce que les Parties aient décidé à leur quinzième réunion de la façon de financer une étude du mécanisme financier du Fonds multilatéral.

111. Le Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone a indiqué que la Décision VI/6 avait prévu que le Secrétariat de l'ozone financerait la première de ces études et qu'une proposition similaire serait examinée à la prochaine réunion des Parties.

112. Après discussion, le Comité exécutif a décidé:

- a) De prendre note des observations du Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone; et
- b) De réserver 500 000 \$ US des fonds retournés par les agences d'exécution à la 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, jusqu'à ce que les Parties aient décidé à leur quinzième réunion de la façon de financer une étude du mécanisme financier du Fonds multilatéral.

**(Décision 40/56)**

Retraite du Dr. Omar El-Arini et vote de remerciements

113. Le Chef du Secrétariat a informé le Président qu'il rédigerait un rapport sur ce mandat avant son départ et le présenterait au Président.

114. Il a décrit le Fonds multilatéral comme un magnifique mécanisme financier qui avait très bien fonctionné. Son histoire pouvait être racontée en cinq phases. La première a englobé la période allant de ses débuts en 1991 à une évaluation de l'efficacité du mécanisme financier en 1995. Cette phase a comporté l'articulation des politiques et des procédures pour les activités du Fonds. La deuxième s'est étendue de 1995 au gel de 1999 dans la production et la consommation des CFC, durant laquelle on a assisté à une étonnante augmentation du nombre de projets approuvés. Cette phase a aussi vu la planification du premier plan d'activités par le Fonds. La troisième phase a été en place jusqu'à la fin de la période de grâce. La quatrième a porté sur la planification stratégique, et culminé avec le parachèvement, en 2000, du plan triennal que les agences d'exécution utilisaient alors pour préparer leurs plans d'activités.

115. La cinquième phase, qui commence maintenant, verra le travail du Comité exécutif se rapprocher de celui du Comité d'application. On devrait viser à chercher des façons et des

moyens d'enrichir la collaboration et de la rendre efficace pour le Protocole de Montréal. Une culture axée sur l'approbation de projets permettrait de passer à une culture de surveillance de la mise en oeuvre des projets approuvés.

116. Après l'allocation du Chef du Secrétariat, des déclarations d'appréciation ont été présentées par le représentant du Canada à titre de pays hôte, par les représentants de la Bolivie, du Burundi, de la Jordanie, de Maurice et de Sainte-Lucie au nom des pays de l'Article 5 et de leurs groupes régionaux respectifs, par les États-Unis d'Amérique au nom des pays non visés à l'Article 5, par l'Autriche au nom des pays européens, par l'ONUDI au nom des agences d'exécution, et par un représentant du Secrétariat au nom du personnel du Secrétariat (Annexe VII), le Comité exécutif a décidé:

- a) D'exprimer sa profonde gratitude au Dr. Omar El-Arini pour sa contribution exceptionnelle au développement et à la gestion du Secrétariat du Fonds multilatéral, et pour son excellent apport au Comité exécutif lors de la formulation des politiques du Fonds, ainsi que de la planification, de la gestion, et de l'évaluation;
- b) Étant donné sa remarquable contribution au travail du Fonds multilatéral depuis ses débuts, de conférer au Dr. Omar El-Arini le titre de Chef du Secrétariat honoraire, qu'il pourra utiliser dans sa carrière après sa retraite;
- c) De prendre note du fait que le Comité exécutif a l'intention de continuer à profiter de l'expérience et du savoir du Dr. Omar El-Arini pour son travail au besoin; et
- d) De transmettre les meilleurs souhaits du Comité exécutif au Chef du Secrétariat pour l'avenir.

**(Décision 40/57)**

117. Le Chef du Secrétariat, le Dr. Omar E. E.-Arini, a répondu aux souhaits exprimés par les divers délégués (voir sa déclaration à l'Annexe VII).

#### Hommages à M<sup>me</sup> Seniz H. Yalcindag

118. Après l'adoption du rapport, on a annoncé que Madame Seniz H. Yalcindag, la directrice de la section du Protocole de Montréal de l'ONUDI, prendrait sa retraite à la fin de la 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. Au nom des membres du Comité exécutif, le Président a fait part de sa plus cordiale satisfaction pour le travail de M<sup>me</sup> Yalcindag et lui a souhaité beaucoup de bonheur et une vie prospère pendant sa retraite.

119. M<sup>me</sup> Yalcindag s'est dite touchée par les sentiments exprimés, a remercié ses collègues de l'ONUDI et le Secrétariat du Fonds multilatéral pour leur appui, et a de plus indiqué que cela avait été pour elle un privilège d'avoir travaillé pour le Protocole de Montréal, qu'elle considère comme une initiative collective mondiale servant d'exemple au monde entier.

Dates et lieu de la 41<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif

120. Le Comité exécutif a décidé que la 41<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif aura lieu à Montréal du 17 au 19 décembre 2003, et qu'elle sera précédée des réunions du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances et du Sous-comité sur l'examen des projets, qui auront lieu au même endroit les 15 et 16 décembre 2003.

**(Décision 40/58)**

**POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU RAPPORT**

121. Le Comité exécutif a adopté son rapport le vendredi 18 juillet 2003, sur la base des rapports préliminaires contenus dans les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/L.1 et Add.1.

**POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA RÉUNION**

122. Le Président a levé la séance à 15 h 40 le vendredi 18 juillet 2003.







## Annexe I

## FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

## ÉTAT DU FONDS (EN \$ US)

Au 11 juillet 2003

REVENUS		
Contributions reçues		
- Paiements en espèces et billets à ordre encaissés		1,345,907,415
- Billets à ordre en main		93,552,874
- Coopération bilatérale		64,801,760
- Intérêts créditeurs		132,970,146
- Revenus divers		5,433,349
		-
<b>Total des Revenus</b>		<b>1,642,665,544</b>
AFFECTATIONS ET PROVISIONS		-
- PNUD	408,976,202	-
- PNUE	74,071,188	-
- ONUDI	319,207,257	-
- Banque Mondiale	621,408,982	-
Moins les ajustements		-
<b>Total des affectations aux agences d'exécution</b>		<b>1,423,663,629</b>
		-
Coûts du Secrétariat et du Comité exécutif (1991-2005)		-
- incluant des crédits pour les contrats du personnel jusqu'en 2005		39,029,040
Activités de surveillance et d'évaluation approuvées		-
- aux 22 <sup>e</sup> , 29 <sup>e</sup> , 32 <sup>e</sup> , 35 <sup>e</sup> et 38 <sup>e</sup> réunions		1,320,375
- du Comité exécutif		-
Activités d'audit technique approuvées aux 24 <sup>e</sup> , 36 <sup>e</sup>		850,000
- réunions du Comité exécutif		64,801,760
Coopération bilatérale		
Prévision pour les fluctuations des valeurs des pertes/(gains)		11,079,732
- du mécanisme de taux de change fixes		
<b>Total des affectations et provisions</b>		<b>1,540,744,536</b>
<b>SOLDE DISPONIBLE POUR DE NOUVELLES AFFECTATIONS</b>		<b>101,921,008</b>

FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
SOMMAIRE DES ÉTATS DE CONTRIBUTIONS ET AUTRES REVENUS 1991 - 1999  
Au 11 juillet 2003

Description	1991-1993	1994-1996	1997-1999	2000-2002	1991 - 2002	2003	1991 - 2003
Contributions promises	234,929,241	424,841,347	472,567,009	440,000,001	440,000,001	158,000,000	1,730,337,598
Versements en espèces	206,026,442	381,312,446	379,712,766	336,588,401	336,588,401	42,267,360	1,345,907,415
Assistance bilatérale	4,366,255	12,089,441	22,144,067	22,834,515	22,834,515	3,367,482	64,801,760
Billets à ordre	-	0	25,262,997	68,289,877	68,289,877	-	93,552,874
Total des versements	210,392,697	393,401,887	427,119,830	427,712,793	427,712,793	45,634,842	1,504,262,049
Contributions contestées	-	8,098,267	-	-	-	-	8,098,267
Arriérés de contributions	24,536,544	31,439,460	45,447,179	12,287,208	12,287,208	112,365,158	226,075,549
% Versements/Engagements	90%	93%	90%	97%	97%	29%	87%
						-	
Intérêts créditeurs	5,323,644	28,525,733	44,685,516	53,955,043	53,955,043	480,210	132,970,146
Revenus divers	1,442,103	1,297,366	1,223,598	1,125,282	1,125,282	345,000	5,433,349
						-	
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>217,158,444</b>	<b>423,224,985</b>	<b>473,028,944</b>	<b>482,793,118</b>	<b>482,793,118</b>	<b>46,460,052</b>	<b>1,642,665,543</b>
<b>Montants cumulatifs</b>							
	<b>1991-1993</b>	<b>1994-1996</b>	<b>1991 - 2002</b>	<b>2003</b>	<b>1991-2003</b>		
Total des engagements	234,929,241	424,841,347	1,572,337,598	158,000,000	1,730,337,598		
Total des versements	210,392,697	393,401,887	1,458,627,206	45,634,842	1,504,262,049		
% age du total des engagements	89.56%	92.60%	92.77%	28.88%	86.93%		
Total des revenus	217,158,444	423,224,985	1,596,205,491	46,460,052	1,642,665,543		
Total des arriérés de contributions	24,536,544	31,439,460	113,710,392	112,365,158	226,075,549		
% age du total des engagements	10.44%	7.40%	7.23%	71.12%	13.07%		
Arriérés de contributions pour les économies en transition	24,570,102	31,439,460	99,554,175	3,035,147	102,589,322		
% age du total des engagements	10.46%	7.40%	6.33%	1.92%	5.93%		

## FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

## Sommaire de l'état des contributions pour la période 1991-2003

Au 11 juillet 2003

Partie	Contributions Convenues	Versements en espèces	Assistance Bilatérale	Billets à Ordre	Arriérés de Contributions
Afrique du Sud	3,793,691	3,763,691	30,000	0	0
Allemagne	190,459,222	147,708,352	24,212,994	2,655,273	15,882,603
Australie	30,925,784	26,405,590	1,208,219	0	3,311,975
Autriche*	17,541,668	15,577,031	131,790	0	1,832,847
Azerbaïdjan	829,120	0	0	0	829,120
Bélarus	2,497,285	0	0	0	2,497,285
Belgique	21,870,762	19,575,930	108,480	0	2,186,352
Brunéi Darussalam	0	0	0	0	0
Bulgarie	1,017,655	1,017,655	0	0	0
Canada	60,843,529	46,888,233	6,778,398	3,690,228	3,486,670
Chypre	148,670	148,670	0	0	0
Danemark	14,277,419	12,621,896	205,000	0	1,450,523
Émirats Arabes Unis	559,639	559,639	0	0	0
Espagne	47,442,715	42,564,730	0	0	4,877,985
États- Unis	435,011,570	374,680,477	10,817,191	16,000,000	33,513,902
Fédération de Russie	89,121,167	0	0	0	89,121,167
Finlande	11,712,556	11,431,187	451,870	0	(170,501)
France	129,299,814	50,147,937	8,592,195	51,466,111	19,093,571
Géorgie	0	0	0	0	0
Grèce	7,839,991	6,169,173	0	0	1,670,818
Hongrie	3,028,107	3,028,107	46,494	0	(46,494)
Irlande	4,352,419	3,781,816	0	0	570,603
Islande	630,633	644,743	0	0	(14,109)
Israël	5,585,935	3,474,623	108,130	0	2,003,182
Italie	99,793,953	84,529,068	5,324,489	0	9,940,396
Japon	318,760,945	308,754,464	4,334,225	0	5,672,256
Koweït	286,549	286,549	0	0	0
Lettonie	278,940	225,525	0	0	53,415
Liechtenstein	177,158	165,631	0	0	11,527
Lithuanie	402,518	14,975	0	0	387,543
Luxembourg	1,380,807	1,420,574	0	0	(39,767)
Malte	28,052	28,052	0	0	0
Monaco	142,697	142,697	0	0	0
Norvège	11,841,704	11,841,704	0	0	0
Nouvelle-Zélande	4,828,855	4,828,855	0	0	1
Ouzbékistan	539,307	105,500	0	0	433,807
Panama	16,915	16,915	0	0	0
Pays-Bas	32,737,165	29,373,104	0	0	3,364,061
Pologne	3,988,365	2,682,071	113,000	0	1,193,294
Portugal	6,214,829	4,980,147	0	0	1,234,682
République Tchèque	5,120,467	5,120,467	66,090	0	(66,090)
Royaume-Uni	105,689,921	74,665,156	565,000	19,741,262	10,718,503
Singapour	531,221	459,245	71,976	0	0
Slovaquie	1,689,727	1,689,727	16,523	0	(16,523)
Slovénie	216,909	216,909	0	0	0
Suède	23,473,259	21,840,781	1,191,966	0	440,512
Suisse	24,338,882	21,463,514	427,730	0	2,447,638
Tadjikistan	92,792	5,333	0	0	87,459
Turkmenistan	281,718	0	0	0	281,718
Ukraine	8,600,008	785,600	0	0	7,814,408
<b>SOUS -TOTAL</b>	<b>1,730,337,598</b>	<b>1,345,907,415</b>	<b>64,801,760</b>	<b>93,552,874</b>	<b>226,075,549</b>
Contributions contestées **	8,098,267	0	0	0	8,098,267
<b>TOTAL</b>	<b>1,738,435,865</b>	<b>1,345,907,415</b>	<b>64,801,760</b>	<b>93,552,874</b>	<b>234,173,816</b>

NB: (\*) La coopération bilatérale enregistrée concernant l'Australie et le Canada a été ajustée suite aux approbations obtenues lors de la 39e réunion et tout en tenant compte d'une réconciliation faite par le Secrétariat dans les rapports périodiques soumis à la 40e réunion. Celle-ci s'élève donc à 1.208.219 \$US et 6.449.438 \$US au lieu de 1.300.088\$US et 6.414.880 \$US respectivement.

NB: (\*\*) Les montants contestés par l'Allemagne, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni ont été soustraits de leur contribution de 1996 et ne sont présentés ici qu'aux fins de dossiers.

## FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

## État des contributions pour 2003

Au 11 juillet 2003

Partie	Convenues	espèces	Bilatérale	Billets à Ordre	Contributions
Afrique du Sud	0	0	0	0	0
Allemagne	18,914,440	0	2,950,834	0	15,963,606
Australie	3,150,806	0	(91,869)	0	3,242,675
Autriche*	1,832,847	0	0	0	1,832,847
Azerbaïdjan	7,685	0	0	0	7,685
Bélarus	36,503	0	0	0	36,503
Belgique	2,186,352	0	0	0	2,186,352
Brunéi Darussalam	0	0	0	0	0
Bulgarie	24,976	24,976	0	0	0
Canada	4,954,834	275,882	329,960	0	4,348,992
Chypre	0	0	0	0	0
Danemark	1,450,523	0	0	0	19,212
Émirats Arabes Unis	0	0	0	0	0
Espagne	4,877,985	0	0	0	4,877,985
Estonie	19,212				
États- Unis	34,760,000	1,246,098	0	0	33,513,902
Fédération de Russie	2,305,467	0	0	0	2,305,467
Finlande	1,010,563	1,284,991	0	0	(274,428)
France	12,518,689	0	0	0	12,518,689
Géorgie	0	0	0	0	0
Grèce	1,043,224	0	0	0	1,043,224
Hongrie	232,468	232,468	46,494	0	(46,494)
Irlande	570,603	0	0	0	570,603
Islande	63,400	77,510	0	0	(14,109)
Israël	803,071	0	0	0	803,071
Italie	9,805,922	0	0	0	9,805,922
Japon	34,760,000	34,760,000	0	0	0
Koweït	0	0	0	0	0
Lettonie	19,212	0	0	0	19,212
Liechtenstein	11,527	0	0	0	11,527
Lithuanie	32,661	0	0	0	32,661
Luxembourg	153,698	193,465	0	0	(39,767)
Malte	0	0	0	0	0
Monaco	7,685	7,705	0	0	(20)
Norvège	1,252,637	1,252,637	0	0	0
Nouvelle-Zélande	466,857	466,857	0	0	0
Ouzbékistan	21,133	0	0	0	21,133
Panama	0	0	0	0	0
Pays-Bas	3,364,061	0	0	0	3,364,061
Pologne	612,870	0	0	0	612,870
Portugal	895,290	0	0	0	895,290
République Tchèque	330,450	330,450	66,090	0	(66,090)
Royaume-Uni	10,718,503	0	0	0	10,718,503
Singapour	0	0	0	0	0
Slovaquie	82,613	82,613	16,523	0	(16,523)
Slovénie	155,619	155,619	0	0	0
Suède	1,988,466	1,876,089	49,450	0	62,927
Suisse	2,447,638	0	0	0	2,447,638
Tadjikistan	1,921	0	0	0	1,921
Turkmenistan	5,764	0	0	0	5,764
Ukraine	101,825	0	0	0	101,825
<b>TOTAL</b>	<b>158,000,000</b>	<b>42,267,360</b>	<b>3,367,482</b>	<b>0</b>	<b>112,365,158</b>

## FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

## Sommaire de l'état des contributions pour la période 1991-2002

Au 11 juillet 2003

Partie	Contributions Convenues	Versements en espèces	Assistance Bilatérale	Billets à Ordre	Arriérés de Contributions
Afrique du Sud	3,793,691	3,763,691	30,000	0	0
Allemagne	171,544,782	147,708,352	21,262,160	2,655,273	(81,003)
Australie	27,774,978	26,405,590	1,300,088	0	69,300
Autriche*	15,708,821	15,577,031	131,790	0	0
Azerbaïdjan	821,435	0	0	0	821,435
Bélarus	2,460,782	0	0	0	2,460,782
Belgique	19,684,410	19,575,930	108,480	0	0
Brunéi Darussalam	0	0	0	0	0
Bulgarie	992,679	992,679	0	0	0
Canada	55,888,695	46,612,352	6,448,438	3,690,228	(862,323)
Chypre	148,670	148,670	0	0	0
Danemark	12,826,896	12,621,896	205,000	0	0
Émirats Arabes Unis	559,639	559,639	0	0	0
Espagne	42,564,730	42,564,730	0	0	0
États- Unis	400,251,570	373,434,379	10,817,191	16,000,000	0
Fédération de Russie	86,815,700	0	0	0	86,815,700
Finlande	10,701,993	10,146,196	451,870	0	103,927
France	116,781,125	50,147,937	8,592,195	51,466,111	6,574,882
Géorgie	0	0	0	0	0
Grèce	6,796,767	6,169,173	0	0	627,594
Hongrie	2,795,639	2,795,639	0	0	0
Irlande	3,781,816	3,781,816	0	0	0
Islande	567,233	567,233	0	0	0
Israël	4,782,864	3,474,623	108,130	0	1,200,111
Italie	89,988,031	84,529,068	5,324,489	0	134,474
Japon	284,000,945	273,994,464	4,334,225	0	5,672,256
Koweït	286,549	286,549	0	0	0
Lettonie	259,728	225,525	0	0	34,203
Liechtenstein	165,631	165,631	0	0	0
Lithuanie	369,857	14,975	0	0	354,882
Luxembourg	1,227,109	1,227,109	0	0	0
Malte	28,052	28,052	0	0	0
Monaco	135,012	134,992	0	0	20
Norvège	10,589,067	10,589,067	0	0	0
Nouvelle-Zélande	4,361,998	4,361,998	0	0	0
Ouzbékistan	518,174	105,500	0	0	412,674
Panama	16,915	16,915	0	0	0
Pays-Bas	29,373,104	29,373,104	0	0	0
Pologne	3,375,495	2,682,071	113,000	0	580,424
Portugal	5,319,539	4,980,147	0	0	339,392
République Tchèque	4,790,017	4,790,017	0	0	0
Royaume-Uni	94,971,418	74,665,156	565,000	19,741,262	0
Singapour	531,221	459,245	71,976	0	0
Slovaquie	1,607,114	1,607,114	0	0	0
Slovénie	61,290	61,290	0	0	0
Suède	21,484,793	19,964,692	1,142,516	0	377,585
Suisse	21,891,244	21,463,514	427,730	0	0
Tadjikistan	90,871	5,333	0	0	85,538
Turkmenistan	275,954	0	0	0	275,954
Ukraine	8,498,183	785,600	0	0	7,712,583
<b>SOUS -TOTAL</b>	<b>1,572,337,598</b>	<b>1,303,640,054</b>	<b>61,434,278</b>	<b>93,552,874</b>	<b>113,710,392</b>
Contributions contestées **	8,098,267	0	0	0	8,098,267
<b>TOTAL</b>	<b>1,580,435,865</b>	<b>1,303,640,054</b>	<b>61,434,278</b>	<b>93,552,874</b>	<b>121,808,659</b>

NB: (\*\*) Les montants contestés par l'Allemagne, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni ont été soustraits de leur contribution de 1996 et ne sont présentés ici qu'aux fins de dossiers.

FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAI  
État des contributions pour 2000  
Au 11 juillet 2003

Partie	Contributions Convenues	Versements en espèces	Assistance Bilatérale	Billets à Ordre	Arriérés de Contributions
Afrique du Sud	0	0	0	0	0
Allemagne	49,283,430	36,771,473	9,937,687	2,655,273	(81,003)
Australie	7,446,783	6,819,903	557,580	0	69,300
Autriche*	4,728,354	4,728,354	0	0	0
Azerbaïdjan	110,547	0	0	0	110,547
Bélarus	412,035	0	0	0	412,035
Belgique	5,542,377	5,542,377	0	0	0
Brunéi Darussalam	0	0	0	0	0
Bulgarie	95,472	95,472	0	0	0
Canada	13,838,352	8,655,606	2,321,283	3,690,228	(828,765)
Chypre	0	0	0	0	0
Danemark	3,472,149	75,372	0	0	0
Émirats Arabes Unis	0	0	0	0	0
Espagne	13,009,257	13,009,257	0	0	0
Estonie	75,372				
États- Unis	110,000,001	96,000,001	0	14,000,000	0
Fédération de Russie	7,471,905	0	0	0	7,471,905
Finlande	2,723,451	2,723,451	0	0	0
France	32,862,321	0	2,008,725	30,893,491	(39,895)
Géorgie	0	0	0	0	0
Grèce	1,763,712	1,136,118	0	0	627,594
Hongrie	602,979	602,979	0	0	0
Irlande	1,125,558	1,125,558	0	0	0
Islande	160,794	160,794	0	0	0
Israël	1,733,562	425,321	108,130	0	1,200,111
Italie	27,294,819	21,835,856	5,324,489	0	134,474
Japon	100,415,994	98,815,272	1,600,725	0	(3)
Koweït	0	0	0	0	0
Lettonie	120,597	86,394	0	0	34,203
Liechtenstein	30,150	30,150	0	0	0
Lithuanie	110,547	0	0	0	110,547
Luxembourg	341,688	341,688	0	0	0
Malte	0	0	0	0	0
Monaco	20,100	20,080	0	0	20
Norvège	3,065,139	3,065,139	0	0	0
Nouvelle-Zélande	1,110,486	1,110,486	0	0	0
Ouzbékistan	185,919	0	0	0	185,919
Panama	0	0	0	0	0
Pays-Bas	8,195,481	8,195,481	0	0	0
Pologne	1,040,136	346,712	113,000	0	580,424
Portugal	2,095,350	1,755,958	0	0	339,392
République Tchèque	608,004	608,004	0	0	0
Royaume-Uni	25,576,332	8,525,447	0	17,050,885	0
Singapour	0	0	0	0	0
Slovaquie	195,969	195,969	0	0	0
Slovénie	0	0	0	0	0
Suède	5,446,905	4,357,654	711,666	0	377,585
Suisse	6,105,156	5,953,926	151,230	0	0
Tadjikistan	25,125	0	0	0	25,125
Turkmenistan	40,197	0	0	0	40,197
Ukraine	1,517,496	0	0	0	1,517,496
<b>TOTAL</b>	<b>440,000,001</b>	<b>336,588,401</b>	<b>22,834,515</b>	<b>68,289,877</b>	<b>12,287,208</b>

## FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

## État des contributions pour 2002

Au 11 juillet 2003

Partie	Convenues	espèces	Bilatérale	Billets à Ordre	Contributions
Afrique du Sud	0	0	0	0	0
Allemagne	16,427,810	6,571,126	9,937,687	0	(81,003)
Australie	2,482,261	2,228,938	184,023	0	69,300
Autriche*	1,576,118	1,576,118	0	0	0
Azerbaïdjan	36,849	0	0	0	36,849
Bélarus	137,345	0	0	0	137,345
Belgique	1,847,459	1,847,459	0	0	0
Brunéi Darussalam	0	0	0	0	0
Bulgarie	31,824	31,824	0	0	0
Canada	4,612,784	613,066	1,138,255	3,690,228	(828,765)
Chypre	0	0	0	0	0
Danemark	1,157,383	25,124	0	0	0
Émirats Arabes Unis	0	0	0	0	0
Espagne	4,336,419	4,336,419	0	0	0
Estonie	25,124				
États- Unis	36,666,667	28,666,667	0	8,000,000	0
Fédération de Russie	2,490,635	0	0	0	2,490,635
Finlande	907,817	907,817	0	0	0
France	10,954,107	0	1,187,874	9,806,128	(39,895)
Géorgie	0	0	0	0	0
Grèce	587,904	0	0	0	587,904
Hongrie	200,993	200,993	0	0	0
Irlande	375,186	375,186	0	0	0
Islande	53,598	53,598	0	0	0
Israël	577,854	0	108,130	0	469,724
Italie	9,098,273	7,013,799	1,950,000	0	134,474
Japon	33,471,998	32,959,661	512,337	0	0
Koweït	0	0	0	0	0
Lettonie	40,199	5,996	0	0	34,203
Liechtenstein	10,050	10,050	0	0	0
Lithuanie	36,849	0	0	0	36,849
Luxembourg	113,896	113,896	0	0	0
Malte	0	0	0	0	0
Monaco	6,700	6,680	0	0	20
Norvège	1,021,713	1,021,713	0	0	0
Nouvelle-Zélande	370,162	370,162	0	0	0
Ouzbékistan	61,973	0	0	0	61,973
Panama	0	0	0	0	0
Pays-Bas	2,731,827	2,731,827	0	0	0
Pologne	346,712	0	0	0	346,712
Portugal	698,450	359,058	0	0	339,392
République Tchèque	202,668	202,668	0	0	0
Royaume-Uni	8,525,444	0	0	8,525,444	0
Singapour	0	0	0	0	0
Slovaquie	65,323	65,323	0	0	0
Slovénie	0	0	0	0	0
Suède	1,815,635	1,452,573	180,666	0	182,396
Suisse	2,035,052	2,035,052	0	0	0
Tadjikistan	8,375	0	0	0	8,375
Turkmenistan	13,399	0	0	0	13,399
Ukraine	505,832	0	0	0	505,832
<b>TOTAL</b>	<b>146,666,667</b>	<b>96,940,176</b>	<b>15,198,972</b>	<b>30,021,800</b>	<b>4,505,719</b>

FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAI  
État des contributions pour 2001  
Au 11 juillet 2003

Partie	Contributions Convenues	Versements en espèces	Assistance Bilatérale	Billets à Ordre	Arriérés de Contributions
Afrique du Sud	0	0	0	0	0
Allemagne	16,427,810	13,772,537	0	2,655,273	0
Australie	2,482,261	2,354,404	127,857	0	0
Autriche*	1,576,118	1,576,118	0	0	0
Azerbaïdjan	36,849	0	0	0	36,849
Bélarus	137,345	0	0	0	137,345
Belgique	1,847,459	1,847,459	0	0	0
Brunéi Darussalam	0	0	0	0	0
Bulgarie	31,824	31,824	0	0	0
Canada	4,612,784	4,218,583	394,201	0	0
Chypre	0	0	0	0	0
Danemark	1,157,383	25,124	0	0	0
Émirats Arabes Unis	0	0	0	0	0
Espagne	4,336,419	4,336,419	0	0	0
Estonie	25,124				
États- Unis	36,666,667	32,866,667	0	3,800,000	0
Fédération de Russie	2,490,635	0	0	0	2,490,635
Finlande	907,817	907,817	0	0	0
France	10,954,107	0	561,672	10,392,435	0
Géorgie	0	0	0	0	0
Grèce	587,904	548,214	0	0	39,690
Hongrie	200,993	200,993	0	0	0
Irlande	375,186	375,186	0	0	0
Islande	53,598	53,598	0	0	0
Israël	577,854	0	0	0	577,854
Italie	9,098,273	7,543,439	1,554,834	0	0
Japon	33,471,998	33,219,443	252,555	0	0
Koweït	0	0	0	0	0
Lettonie	40,199	40,199	0	0	0
Liechtenstein	10,050	10,050	0	0	0
Lithuanie	36,849	0	0	0	36,849
Luxembourg	113,896	113,896	0	0	0
Malte	0	0	0	0	0
Monaco	6,700	6,700	0	0	0
Norvège	1,021,713	1,021,713	0	0	0
Nouvelle-Zélande	370,162	370,162	0	0	0
Ouzbékistan	61,973	0	0	0	61,973
Panama	0	0	0	0	0
Pays-Bas	2,731,827	2,731,827	0	0	0
Pologne	346,712	0	113,000	0	233,712
Portugal	698,450	698,450	0	0	0
République Tchèque	202,668	202,668	0	0	0
Royaume-Uni	8,525,444	2,841,816	0	5,683,628	0
Singapour	0	0	0	0	0
Slovaquie	65,323	65,323	0	0	0
Slovénie	0	0	0	0	0
Suède	1,815,635	1,452,573	305,000	0	58,062
Suisse	2,035,052	1,963,822	71,230	0	0
Tadjikistan	8,375	0	0	0	8,375
Turkmenistan	13,399	0	0	0	13,399
Ukraine	505,832	0	0	0	505,832
<b>TOTAL</b>	<b>146,666,667</b>	<b>116,554,407</b>	<b>3,380,349</b>	<b>22,531,336</b>	<b>4,200,575</b>



## FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAI

## État des contributions pour 2000

Au 11 juillet 2003

Partie	Contributions Convenues	Versements en espèces	Assistance Bilatérale	Billets à Ordre	Arriérés de Contributions
Afrique du Sud	0	0	0	0	0
Allemagne	16,427,810	16,427,810	0	0	0
Australie	2,482,261	2,236,561	245,700	0	0
Autriche*	1,576,118	1,576,118	0	0	0
Azerbaïdjan	36,849	0	0	0	36,849
Bélarus	137,345	0	0	0	137,345
Belgique	1,847,459	1,847,459	0	0	0
Brunéi Darussalam	0	0	0	0	0
Bulgarie	31,824	31,824	0	0	0
Canada	4,612,784	3,823,957	788,827	0	0
Chypre	0	0	0	0	0
Danemark	1,157,383	25,124	0	0	0
Émirats Arabes Unis	0	0	0	0	0
Espagne	4,336,419	4,336,419	0	0	0
Estonie	25,124				
États- Unis	36,666,667	34,466,667	0	2,200,000	0
Fédération de Russie	2,490,635	0	0	0	2,490,635
Finlande	907,817	907,817	0	0	0
France	10,954,107	0	259,179	10,694,928	0
Géorgie	0	0	0	0	0
Grèce	587,904	587,904	0	0	0
Hongrie	200,993	200,993	0	0	0
Irlande	375,186	375,186	0	0	0
Islande	53,598	53,598	0	0	0
Israël	577,854	425,321	0	0	152,533
Italie	9,098,273	7,278,618	1,819,655	0	0
Japon	33,471,998	32,636,168	835,833	0	(3)
Koweït	0	0	0	0	0
Lettonie	40,199	40,199	0	0	0
Liechtenstein	10,050	10,050	0	0	0
Lithuanie	36,849	0	0	0	36,849
Luxembourg	113,896	113,896	0	0	0
Malte	0	0	0	0	0
Monaco	6,700	6,700	0	0	0
Norvège	1,021,713	1,021,713	0	0	0
Nouvelle-Zélande	370,162	370,162	0	0	0
Ouzbékistan	61,973	0	0	0	61,973
Panama	0	0	0	0	0
Pays-Bas	2,731,827	2,731,827	0	0	0
Pologne	346,712	346,712	0	0	0
Portugal	698,450	698,450	0	0	0
République Tchèque	202,668	202,668	0	0	0
Royaume-Uni	8,525,444	5,683,631	0	2,841,813	0
Singapour	0	0	0	0	0
Slovaquie	65,323	65,323	0	0	0
Slovénie	0	0	0	0	0
Suède	1,815,635	1,452,508	226,000	0	137,127
Suisse	2,035,052	1,955,052	80,000	0	0
Tadjikistan	8,375	0	0	0	8,375
Turkmenistan	13,399	0	0	0	13,399
Ukraine	505,832	0	0	0	505,832
<b>TOTAL</b>	<b>146,666,667</b>	<b>123,093,818</b>	<b>4,255,194</b>	<b>15,736,741</b>	<b>3,580,914</b>



Annexe II

**DOCUMENT DE POSITION DU JAPON  
SUR LES CRITÈRES DE FINANCEMENT DES PROJETS VISANT À MAINTENIR OU  
ACCÉLÉRER LE RYTHME DE L'ÉLIMINATION**

Le Japon étant incapable d'assister à la réunion du Sous-comité sur la surveillance, l'évaluation et les finances, nous vous demandons de comprendre la position du Japon sur ce sujet. Nous espérons fortement que le Sous-comité tiendra compte de tous les aspects de la position du Japon au cours de ses délibérations afin que notre délégation ne soit pas tenue de ramener le sujet lors de la plénière.

Vous trouverez ci-dessous nos observations générales et nos amendements concernant le projet de recommandations préparé par le Secrétariat et présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/12.

Observations générales

1. Nous ne reconnaissons pas le bien-fondé de limiter les discussions sur la question à la réaffectation des fonds provenant des économies réalisées dans le cadre des plans d'activités existants aux projets d'élimination accélérée. En plus de la décision 39/6 c), la décision 39/49 du Comité exécutif mentionne la nécessité d'approuver des critères pour les projets d'élimination accélérée au lieu de concentrer les efforts sur le transfert des fonds des projets réguliers aux projets d'élimination accélérée.
2. Le projet de recommandations ne tient pas compte du droit d'une Partie contributrice d'utiliser jusqu'à 20 pour cent de sa contribution pour des projets bilatéraux. La définition de l'expression « fonds qui ne sont pas requis dans l'année courante du plan d'activités » ne devrait pas inclure les sommes restantes de la limite des 20 pour cent réservés aux Parties contributrices. La réaffectation des sommes restantes destinées à des projets bilatéraux devrait être assujettie à l'accord des agences bilatérales visées et aux différents facteurs diplomatiques impliqués.
3. Le projet de recommandations semble accorder la priorité à la réalisation des objectifs de conformité des pays visés à l'article 5 et accorder moins d'importance à « l'élimination hâtive » et au « maintien du rythme ». « L'élimination hâtive » et le « maintien du rythme » sont aussi importants que la réalisation de la conformité pour la protection de la couche d'ozone à l'échelle mondiale. Par conséquent, le Japon aimerait proposer l'adoption d'une part à affecter à l'élimination accélérée par le redéploiement des sommes identifiées. Cependant, les Parties incapables d'assurer une élimination accélérée ne devraient pas se voir privées des fonds qui leur permettraient d'atteindre leurs objectifs de conformité.
4. Le « maintien du rythme » étant primordial et un critère essentiel à la réalisation d'une élimination accélérée, il faut élaborer davantage les critères pour le « maintien du rythme ». Le Japon propose l'ajout des critères suivants :
  - a) Les pays possédant des mesures législatives nationales pour l'accélération de l'élimination des SAO.

- b) Les pays possédant un plan détaillé pour l'élimination des SAO recevant l'accord de tous les intervenants.
- c) Les pays possédant un mécanisme financier et technique pour entreprendre les activités d'élimination des SAO.

5. En ce qui concerne « l'ordre d'importance décroissant » mentionné au paragraphe 2 des recommandations, le Japon aimerait éliminer ce concept. Les critères a) à e) ont la même importance en ce qui concerne les incidences positives sur l'environnement mondial. Les nouvelles Parties au Protocole n'ont pas besoin d'une assistance intensive car selon l'article 17, elles doivent être en conformité avec toutes les exigences du Protocole au moment de l'accession. En réalité, les Parties ne pourront pas toutes proposer des projets d'élimination accélérée. Il ne serait pas réaliste de réserver une partie des fonds à ces Parties seulement pendant deux ou trois ans. Il serait plus réaliste d'examiner tous les critères avec une certaine discrétion et sans ordre particulier, en maintenant une bonne vue d'ensemble.

6. Nous savons que le Fonds multilatéral a déjà approuvé un nombre considérable de projets d'élimination accélérée. Il pourrait être utile de dresser un bilan historique de l'utilisation des fonds à ces fins, avec l'assistance du Secrétariat. Nous serons alors en meilleure position pour établir un niveau réaliste d'affectation des fonds aux projets d'élimination accélérée, et ainsi profiter d'un fondement pour décider d'une part à affecter aux projets d'élimination accélérée.

### **Amendements proposés aux recommandations (Les amendements proposés sont soulignés)**

Le Sous-comité sur la surveillance, l'évaluation et les finances pourrait souhaiter recommander au Comité exécutif :

1. D'adopter une part à affecter à l'élimination accélérée en tenant compte des sommes qui ont déjà été affectées à ces fins, et de décider d'ajouter à ce niveau de financement en réaffectant les sommes identifiées comme suit :

- a)
  - i) Les fonds non requis pendant l'année courante visée par le plan d'activités des agences d'exécution sont définis comme étant la différence entre la valeur des différentes activités dans les plans d'activités et le montant qui leur a été approuvé par le Comité exécutif.
  - ii) Les fonds non requis pendant l'année courante visée par le plan d'activités des agences bilatérales sont définis comme étant la différence entre les 20 pour cent de leur contribution et le montant approuvé pour leurs projets bilatéraux.\*
- b) Les fonds retournés en raison de soldes, d'annulations et de changements de propriétaire, pour des projets approuvés pendant la période triennale; et

- c) Les fonds provenant de tranches annuelles qui ne sont pas approuvées pendant l'année visée par le plan d'activités en raison d'un délai d'approbation de la proposition.

\* La réaffectation de a) ii) à ce financement visé doit recevoir l'aval de l'agence bilatérale visée.

2. D'adopter les critères suivants pour accélérer l'élimination et maintenir le rythme\*\*, ~~en ordre d'importance décroissant, dans les projets/accords impliquant :~~

- a) Les pays pour lesquels la préparation de projet a été approuvée et utilisée;
- b) Les pays qui maintiennent le rythme, lequel maintien peut être évalué en appliquant les critères suivants :
- i) Les pays possédant des mesures législatives nationales pour accélérer l'élimination des SAO;
- ii) Les pays possédant un plan détaillé pour l'élimination des SAO recevant l'accord de tous les intervenants;
- iii) Les pays possédant un mécanisme financier et technique pour entreprendre les activités d'élimination des SAO.
- c) Les nouvelles Parties au Protocole de Montréal et ses amendements;
- d) Les pays ayant un faible volume de consommation du bromure de méthyle, des halons et de CTC;
- e) Les pays désirant éliminer leur production de SAO;
- f) Les pays à faible volume de consommation qui font l'objet d'un PGF en vertu de la décision 31/48;

\*\* La liste des priorités ne correspond pas à un ordre d'importance particulier.

-----



## List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/50  
Annex III

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
<b>ARGENTINA</b>						
<b>FUMIGANT</b>						
<b>Methyl bromide</b>						
Methyl bromide phase-out in tobacco and non-protected vegetable seedbeds (third tranche)	UNDP	21.0	\$467,000	\$35,025	\$502,025	22.24
<i>Argentina and UNDP were requested to explore the possibility of expediting the project</i>						
<b>Total for Argentina</b>		<b>21.0</b>	<b>\$467,000</b>	<b>\$35,025</b>	<b>\$502,025</b>	
<b>BELIZE</b>						
<b>SEVERAL</b>						
<b>Institutional strengthening</b>						
Extension of institutional strengthening project	UNEP		\$76,700	\$0	\$76,700	
<i>Approved on the understanding that the decision was without prejudice to the operation of the Montreal Protocol's mechanisms dealing with non-compliance issues</i>						
<b>Total for Belize</b>			<b>\$76,700</b>		<b>\$76,700</b>	
<b>BENIN</b>						
<b>SEVERAL</b>						
<b>Institutional strengthening</b>						
Renewal of institutional strengthening project	UNEP		\$43,333	\$0	\$43,333	
<b>Total for Benin</b>			<b>\$43,333</b>		<b>\$43,333</b>	
<b>BOLIVIA</b>						
<b>SEVERAL</b>						
<b>Institutional strengthening</b>						
Extension of the institutional strengthening project	UNEP		\$100,000	\$0	\$100,000	
<i>Approved at a level of US \$100,000, representing a one time addition of US \$21,133 to the established funding level of US \$78,867, on an exceptional basis, taking into consideration the circumstances facing the National Ozone Unit in Bolivia as a result of the total destruction of its offices in a fire in February 2003, and on the understanding that the approval was without prejudice to the Montreal Protocol's mechanism dealing with non compliance</i>						
<b>Total for Bolivia</b>			<b>\$100,000</b>		<b>\$100,000</b>	
<b>BURUNDI</b>						
<b>REFRIGERATION</b>						
<b>Preparation of project proposal</b>						
Project preparation for update of refrigerant management plan	UNDP		\$20,000	\$1,500	\$21,500	
<b>Total for Burundi</b>			<b>\$20,000</b>	<b>\$1,500</b>	<b>\$21,500</b>	

## List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/50  
Annex III

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
<b>CHINA</b>						
<b>SOLVENT</b>						
<b>Multiple solvents</b>						
ODS phase-out in China solvent sector: 2003 annual programme	UNDP	580.0	\$5,755,000	\$431,625	\$6,186,625	9.92
<i>The Government of China was requested to return the funding of US\$2 million reallocated under Decision 33/46 for uses as originally approved in the solvent sector plan</i>						
<b>Total for China</b>		<b>580.0</b>	<b>\$5,755,000</b>	<b>\$431,625</b>	<b>\$6,186,625</b>	
<b>CUBA</b>						
<b>SEVERAL</b>						
<b>Institutional strengthening</b>						
Extension of the institutional strengthening project (phase 4)	UNDP	12.3	\$149,066	\$11,180	\$160,246	
<b>Total for Cuba</b>		<b>12.3</b>	<b>\$149,066</b>	<b>\$11,180</b>	<b>\$160,246</b>	
<b>EGYPT</b>						
<b>SEVERAL</b>						
<b>Institutional strengthening</b>						
Extension of institutional strengthening project	UNIDO	18.9	\$228,323	\$17,125	\$245,448	
<b>Total for Egypt</b>		<b>18.9</b>	<b>\$228,323</b>	<b>\$17,125</b>	<b>\$245,448</b>	
<b>HONDURAS</b>						
<b>SEVERAL</b>						
<b>Institutional strengthening</b>						
Extension of institutional strengthening project	UNEP		\$57,200	\$0	\$57,200	
<b>Total for Honduras</b>			<b>\$57,200</b>		<b>\$57,200</b>	
<b>INDIA</b>						
<b>SOLVENT</b>						
<b>Multiple solvents</b>						
Conversion of CFC-113 as cleaning solvent to TCE at Bharat Electronics Limited (BEL), Bangalore	UNIDO	16.0	\$151,291	\$13,616	\$164,907	9.45
<i>Approved on the understanding that India would not seek any further funding for the phase out of CFC-113</i>						



## List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/50  
Annex III

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)		C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	
<b>CTC</b>					
CTC phase-out plan for the consumption sector (first tranche)	IBRD		\$5,000,000	\$375,000	\$5,375,000
<i>The Executive Committee approved, in principle, the total funding of US\$52 million to support the implementation of the India CTC phase-out plan for both the consumption and production sectors. This is the total funding that would be made available to India from the Multilateral Fund for the total elimination of the CTC production and consumption controlled by the Montreal Protocol, and it was mutually agreed that no additional Multilateral Fund resources will be forthcoming for any additional activities related to phase-out of consumption and production of CTC in India. The first tranche was approved in order to enable India to proceed with implementation of its CTC phase-out plan with the understanding that priority of funding would be given to the consumption sector.</i>					
	<b>Total for India</b>	<b>16.0</b>	<b>\$5,151,291</b>	<b>\$388,616</b>	<b>\$5,539,907</b>
<b>INDONESIA</b>					
<b>PHASE-OUT PLAN</b>					
<b>CFC phase out plan</b>					
Sector phase-out plan for elimination of CFCs in the refrigeration (manufacturing) sector (advance of second tranche)	UNDP	300.0	\$600,000	\$52,900	\$652,900
<i>The Government of Indonesia was urged to report data on its country programme implementation in accordance with Decision 17/34 to enable the Secretariat to analyze the progress of CFC phase out in the refrigeration sector in Indonesia and inform the Executive Committee at its 41st Meeting.</i>					
	<b>Total for Indonesia</b>	<b>300.0</b>	<b>\$600,000</b>	<b>\$52,900</b>	<b>\$652,900</b>
<b>JAMAICA</b>					
<b>SEVERAL</b>					
<b>Institutional strengthening</b>					
Extension of institutional strengthening project	UNEP		\$57,200	\$0	\$57,200
	<b>Total for Jamaica</b>		<b>\$57,200</b>		<b>\$57,200</b>
<b>JORDAN</b>					
<b>SEVERAL</b>					
<b>Institutional strengthening</b>					
Extension of institutional strengthening project	IBRD	12.2	\$147,333	\$11,050	\$158,383
	<b>Total for Jordan</b>	<b>12.2</b>	<b>\$147,333</b>	<b>\$11,050</b>	<b>\$158,383</b>

## List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/50  
Annex III

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)		C.E. (US\$/kg)	
			Project	Support		Total
<b>KOREA, DPR</b>						
<b>REFRIGERATION</b>						
<b>Domestic/commercial</b>						
Sectoral phase-out in domestic refrigeration sector by conversion of refrigeration and compressor manufacture at 5th October Electronic and Automation Company (first tranche)	UNIDO		\$384,000	\$28,800	\$412,800	
<i>Approved in principle US \$1,365,011 as the total funding available for the implementation of the project; UNIDO would make every effort to complete the project by 1 January 2005; and UNIDO would include the balance of funding of US \$981,011 in its draft 2004 business plan and request approval of this funding at the 42nd Meeting of the Executive Committee</i>						
<b>Refrigerant management plan</b>						
Assistance for the development of a licensing system and training of customs officers	UNEP		\$50,000	\$6,500	\$56,500	
Monitoring the activities in the refrigeration servicing subsector	UNEP		\$10,000	\$1,300	\$11,300	
Provision of basic tools for the registered service workshops	UNIDO		\$100,000	\$9,000	\$109,000	
Training of refrigeration service technicians in good servicing practices	UNEP		\$70,000	\$9,100	\$79,100	
<i>The approval of all the activities in the refrigeration servicing sector were subjected to the following conditions: (i) the country would achieve at least the 2005 Montreal Protocol CFC reduction target without further assistance from the Fund; and (ii) in 2006, the Government would submit a comprehensive report on the activities undertaken and results achieved, including the amount of CFC permanently phased out. The report would be reviewed by the Secretariat before submission to the Executive Committee. The Government could then be advised through the relevant implementing agency to prepare and submit Phase II of the project to achieve complete CFC phase out in the servicing sector. The activities in Phase II best suited to the circumstances and needs of the country would be identified at that time</i>						
<b>Total for Korea, DPR</b>			<b>\$614,000</b>	<b>\$54,700</b>	<b>\$668,700</b>	
<b>MALAWI</b>						
<b>FUMIGANT</b>						
<b>Methyl bromide</b>						
Phase-out of all non-essential and non-QPS methyl bromide (release of third tranche)	UNDP	41.1	\$750,000	\$56,250	\$806,250	18.25
<i>UNDP was requested to present a further report on the implementation of the project to the 41st Meeting of the Executive Committee</i>						
<b>Total for Malawi</b>		<b>41.1</b>	<b>\$750,000</b>	<b>\$56,250</b>	<b>\$806,250</b>	

## List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/50  
Annex III

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
<b>MALAYSIA</b>						
<b>PHASE-OUT PLAN</b>						
<b>CFC phase out plan</b>						
National CFC phase-out plan: 2003 annual work programme <i>The Executive Committee commended the Government and the World Bank for the good effort in providing an audit of the CFC imports for the year 2002, and requested the World Bank to apply an equally credible methodology for the verification of the CFC consumption in Malaysia for the year 2002 in 2004. The World Bank was also requested to provide in future work programme submissions a full account of the funds it has received pursuant to the Agreement</i>	IBRD	292.0	\$2,013,100	\$169,179	\$2,182,279	6.89
<b>Total for Malaysia</b>		<b>292.0</b>	<b>\$2,013,100</b>	<b>\$169,179</b>	<b>\$2,182,279</b>	
<b>MEXICO</b>						
<b>PRODUCTION</b>						
<b>CFC closure</b>						
Sector plan for phasing out CFC-11 and CFC-12 production sector (first tranche) <i>The Executive Committee approved in principle a total of US\$ 31.85 million in funding for the closure of the entire CFC production capacity in Mexico. This includes US\$ 0.85 million for the project management unit. This is the total funding that would be available to Mexico from the Multilateral Fund for the total permanent closure of all capacity for the production of Group I Annex A and Group I Annex B CFCs, and/or the development of capacity to produce alternatives to these CFCs. The project will be implemented according to the agreement for the Mexican CFC production sector adopted at the 40th Meeting of the Executive Committee (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/50 Annex V).</i>	UNIDO		\$5,300,000	\$397,500	\$5,697,500	
<b>STERILANTS</b>						
<b>Ethylene oxide</b>						
Sterilization group project to replace CFC-12 technology-based sterilization equipment by alternative technologies in the hospital medical sterilization sector <i>The Government has the flexibility to implement the project using the technology of its choice and to meet any additional costs involved and no further funding will be requested for the sterilants sector</i>	IBRD	14.5	\$288,700	\$21,653	\$310,353	19.95
<b>Total for Mexico</b>		<b>14.5</b>	<b>\$5,588,700</b>	<b>\$419,153</b>	<b>\$6,007,853</b>	
<b>NIGERIA</b>						
<b>SEVERAL</b>						
<b>Institutional strengthening</b>						
Extension of institutional strengthening project	UNDP	21.5	\$260,000	\$19,500	\$279,500	
<b>Total for Nigeria</b>		<b>21.5</b>	<b>\$260,000</b>	<b>\$19,500</b>	<b>\$279,500</b>	

## List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/50  
Annex III

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
<b>PAKISTAN</b>						
<b>HALON</b>						
<b>Preparation of project proposal</b>						
Project preparation for a halon sector phase-out plan	UNIDO		\$22,000	\$1,650	\$23,650	
<b>SOLVENT</b>						
<b>Multiple solvents</b>						
Conversion of cleaning installations from carbon tetrachloride (CTC) and methyl chloroform (MCF) to tetrachloroethylene (PER) and water in combination with partial process modification at Hirra Farooq Ltd., Lahore <i>Approved on the understanding that proposals to phase out the remaining consumption in the solvent sector should be presented as a sector phase out plan</i>	UNIDO	37.5	\$246,493	\$22,184	\$268,677	6.60
Conversion of cleaning installations from carbon tetrachloride (CTC), methyl chloroform (MCF) and CFC-113 to tetrachloroethylene (PER) and water in combination with process modification at Breeze Frost Industries Ltd., Lahore <i>Approved on the understanding that proposals to phase out the remaining consumption in the solvent sector should be presented as a sector phase out plan</i>	UNIDO	33.2	\$282,056	\$21,254	\$303,310	8.50
	<b>Total for Pakistan</b>	<b>70.7</b>	<b>\$550,549</b>	<b>\$45,088</b>	<b>\$595,637</b>	
<b>PANAMA</b>						
<b>REFRIGERATION</b>						
<b>Preparation of project proposal</b>						
Project preparation for update of refrigerant management plan (investment components)	UNDP		\$15,000	\$1,125	\$16,125	
<b>SEVERAL</b>						
<b>Preparation of project proposal</b>						
Project preparation for refrigerant management plan update	UNEP		\$15,000	\$1,950	\$16,950	
	<b>Total for Panama</b>		<b>\$30,000</b>	<b>\$3,075</b>	<b>\$33,075</b>	
<b>SERBIA AND MONTENEGRO</b>						
<b>PHASE-OUT PLAN</b>						
<b>Preparation of project proposal</b>						
Assistance to prepare a national CFC phase-out plan (manufacturing sector)	UNIDO		\$40,000	\$3,000	\$43,000	
Assistance to prepare a national CFC phase-out plan (servicing sector)	Sweden		\$65,000	\$8,450	\$73,450	
	<b>Total for Serbia and Montenegro</b>		<b>\$105,000</b>	<b>\$11,450</b>	<b>\$116,450</b>	
<b>SEYCHELLES</b>						
<b>REFRIGERATION</b>						
<b>Refrigerant management plan</b>						
Phasing out ODS use in the refrigeration and air conditioning sector	Germany		\$41,607	\$5,409	\$47,016	

**List of projects and activities approved for funding**

UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/50  
Annex III

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
<b>Total for Seychelles</b>			<b>\$41,607</b>	<b>\$5,409</b>	<b>\$47,016</b>	
<b>THAILAND</b>						
<b>SEVERAL</b>						
<b>Institutional strengthening</b>						
Extension of institutional strengthening project	IBRD	28.6	\$346,667	\$26,000	\$372,667	
<b>Total for Thailand</b>			<b>\$346,667</b>	<b>\$26,000</b>	<b>\$372,667</b>	
<b>TRINIDAD AND TOBAGO</b>						
<b>PHASE-OUT PLAN</b>						
<b>CFC phase out plan</b>						
Terminal phase-out management plan for CFCs (first tranche)	UNDP	42.9	\$220,000	\$16,500	\$236,500	5.13
<i>Approved in accordance with the agreement between the Government of Trinidad and Tobago and the Executive Committee agreed at the 40th Meeting of the Executive Committee (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/50 Annex VI).</i>						
<b>Total for Trinidad and Tobago</b>			<b>\$220,000</b>	<b>\$16,500</b>	<b>\$236,500</b>	
<b>VIETNAM</b>						
<b>SEVERAL</b>						
<b>Institutional strengthening</b>						
Extension of institutional strengthening project	UNEP	9.8	\$118,976	\$0	\$118,976	
<b>Total for Vietnam</b>			<b>\$118,976</b>		<b>\$118,976</b>	
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>1,481.5</b>	<b>\$23,491,045</b>	<b>\$1,775,325</b>	<b>\$25,266,370</b>	

## Summary

UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/50  
Annex III

Sector	Tonnes (ODP)	Funds approved (US\$)		
		Project	Support	Total
<b>BILATERAL COOPERATION</b>				
Refrigeration		\$41,607	\$5,409	\$47,016
Phase-out plan		\$65,000	\$8,450	\$73,450
<b>TOTAL:</b>		\$106,607	\$13,859	\$120,466
<b>INVESTMENT PROJECT</b>				
Fumigant	62.1	\$1,217,000	\$91,275	\$1,308,275
Production		\$5,300,000	\$397,500	\$5,697,500
Refrigeration		\$614,000	\$54,700	\$668,700
Solvent	666.7	\$11,434,840	\$863,679	\$12,298,519
Sterilants	14.5	\$288,700	\$21,653	\$310,353
Phase-out plan	634.9	\$2,833,100	\$238,579	\$3,071,679
<b>TOTAL:</b>	1,378.2	\$21,687,640	\$1,667,386	\$23,355,026
<b>WORK PROGRAMME AMENDMENT</b>				
Halon		\$22,000	\$1,650	\$23,650
Refrigeration		\$35,000	\$2,625	\$37,625
Phase-out plan		\$40,000	\$3,000	\$43,000
Several	103.3	\$1,599,798	\$86,805	\$1,686,603
<b>TOTAL:</b>	103.3	\$1,696,798	\$94,080	\$1,790,878
<b>Summary by Parties and Implementing Agencies</b>				
Germany		\$41,607	\$5,409	\$47,016
Sweden		\$65,000	\$8,450	\$73,450
IBRD	347.3	\$7,795,800	\$602,882	\$8,398,682
UNDP	1,018.8	\$8,236,066	\$625,605	\$8,861,671
UNEP	9.8	\$598,409	\$18,850	\$617,259
UNIDO	105.6	\$6,754,163	\$514,129	\$7,268,292
<b>GRAND TOTAL</b>	1,481.5	\$23,491,045	\$1,775,325	\$25,266,370

**ADJUSTMENTS ARISING FROM THE 39<sup>TH</sup> AND 40<sup>TH</sup> MEETINGS OF THE  
EXECUTIVE COMMITTEE FOR PROJECTS AND ACTIVITIES**

Agency	Project Costs (US \$)	Support Costs (US \$)	Total (US \$)
IBRD	(505,841)*	208,796**	(297,045)
UNDP***	3,561,479	485,526	4,047,005
UNEP	1,265,686	105,255	1,370,941
UNIDO	221,769	28,828	250,597
<b>TOTAL ADJUSTMENTS</b>	<b>4,543,093</b>	<b>828,405</b>	<b>5,371,498</b>

\* Funds owed to the World Bank.

\*\* Support costs to be returned by the World Bank.

\*\*\* Includes the net adjustment of a return of US \$2,457,292 indicated for UNDP at the 39<sup>th</sup> Meeting.

**NET TRANSFERS TO IMPLEMENTING AGENCIES AND BILATERAL  
CONTRIBUTIONS BASED ON DECISION OF THE 40<sup>TH</sup> MEETING OF THE  
EXECUTIVE COMMITTEE**

	Project Costs (US \$)	Support Costs (US \$)	Total (US \$)
<b>Sweden</b>	65,000	8,450	73,450
<b>IBRD</b>	8,301,641	394,086	8,695,727
<b>UNDP</b>	4,674,587	140,079	4,814,666
<b>UNIDO</b>	6,532,394	485,301	7,017,695
<b>TOTAL TRANSFERS</b>	<b>19,573,622</b>	<b>1,027,916</b>	<b>20,601,538</b>

**FUNDS TO BE OFFSET AGAINST FUTURE APPROVALS FOR BILATERAL  
CONTRIBUTIONS AND IMPLEMENTING AGENCIES\***

	Decision	Funds to be Offset (US \$)
<b>France</b>	Decision 40/9	125,665
<b>Germany</b>	Decisions 40/9 and 40/24	33,984
<b>UNEP</b>	Decisions 40/18, 40/28-31 and 40/45	753,682
<b>TOTAL FUNDS TO BE OFFSET</b>		<b>913,331</b>

\* These amounts should be offset against future approvals at the 41<sup>st</sup> Meeting or thereafter.

**FUNDS OBLIGATED FOR EXTRA-BUDGETARY ALLOCATIONS TO BE MANAGED  
BY THE FUND SECRETARIAT**

Items	Decision	Costs (US\$)
Multilateral Fund Treasurer's Fees	Decision 40/3	301,000
Information Strategy	Decision 40/53	104,750
Study to Evaluate the Financial Mechanism	Decision 40/56	500,000
Total		905,750





## Annexe IV

### **OPINIONS EXPRIMÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF SUR LE RENOUELEMENT DES PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS PRÉSENTÉS A LA 40<sup>ème</sup> RÉUNION**

#### *Belize*

1. Le Comité exécutif a examiné les informations qui accompagnaient la demande de renouvellement du renforcement des institutions au Belize et note, avec gratitude, que les données de consommation de 2002 transmises au Secrétariat du Fonds sont inférieures à sa consommation de référence révisée de 1995-1997 pour les CFC et, si les chiffres sont confirmés par le Secrétariat de l'ozone, le Belize aura respecté ses engagements de réduction de la consommation de CFC et de retour à une situation de respect du gel de la consommation de CFC. Le Comité exécutif prend note aussi des mesures importantes prises par le Belize pour accélérer l'élimination de sa consommation de SAO dans la période couverte par le projet de renouvellement du renforcement des institutions. Dans sa communication, le Belize précise qu'outre ses engagements, il a pris d'autres initiatives importantes, comme la poursuite des ateliers de formation aux bonnes pratiques en réfrigération, la promotion d'une association des techniciens en réfrigération et le renforcement de ses systèmes juridiques et réglementaires de contrôle des SAO. Tout cela est encourageant et le Comité exécutif apprécie grandement les efforts du Belize pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, le Belize prenne des mesures pour ratifier les derniers amendements au Protocole de Montréal dont il n'est pas encore partie, à savoir les Amendements de Montréal et de Beijing; poursuive ses progrès remarquables dans la mise en œuvre de son programme de pays, des activités de son PGF et des mesures spéciales destinées à réduire sa consommation de CFC; maintienne et améliore ses niveaux actuels de réduction des CFC.

#### *Bénin*

2. Le Comité exécutif a examiné les informations qui accompagnaient la demande de renouvellement du renforcement des institutions au Bénin et note, avec gratitude, que les données de 2001 communiquées au Secrétariat de l'ozone et les données de 2002 transmises au Secrétariat du Fonds sont inférieures à sa consommation moyenne de CFC en 1995-1997 et qu'apparemment le Bénin continue à respecter les dispositions du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif prend note aussi des autres mesures importantes prises par le Bénin pour éliminer sa consommation de SAO dans la période couverte par la phase III du projet de renforcement des institutions. Dans sa communication, le Bénin précise qu'il a pris des initiatives importantes, notamment la réduction des importations de SAO par l'organisation d'un projet de formation des agents de douane et l'intensification des activités de sensibilisation sur les conséquences de l'appauvrissement de la couche d'ozone à travers le pays ainsi que par la participation du bureau national de l'ozone aux projets régionaux sur les halons et le bromure de méthyle. Tout cela est encourageant et le Comité exécutif apprécie grandement les efforts du Bénin pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, le Bénin prenne des mesures pour ratifier les derniers amendements au Protocole de Montréal dont il n'est pas encore partie, à savoir les Amendements de Montréal et

de Beijing; poursuive ses progrès remarquables dans la mise en œuvre de ses activités; maintienne et améliore ses niveaux actuels de réduction des CFC.

### *Bolivie*

3. Le Comité exécutif a examiné les informations qui accompagnaient la demande de renouvellement du renforcement des institutions en Bolivie et note que même si la Bolivie ne respectait pas ses obligations au titre de l'article 2A du Protocole de Montréal pour la période de contrôle du 1<sup>er</sup> juillet 2000 au 30 juin 2001 elle semble avoir pris des mesures importantes pour éliminer sa consommation de SAO et revenir à une situation de respect dans la période couverte par la prochaine phase du projet de renforcement des institutions. Le Comité exécutif est encouragé par le dernier rapport, transmis au Secrétariat du Fonds, sur l'état de la mise en œuvre du programme de pays qui signale une consommation des substances du Groupe I de l'Annexe A pour 2002 inférieure à la consommation de référence et, si la consommation de CFC reste à ce niveau voire diminue, la Bolivie pourrait apparemment respecter de nouveau ses obligations au titre de l'Article 2A du Protocole. La Bolivie a ajouté qu'elle avait pris des initiatives pour mettre en œuvre une stratégie nationale d'élimination des SAO, incluant un système national de surveillance et de permis pour les importations et qu'elle continuera à donner la priorité à la mise en œuvre de ses différents projets de formation et de conversion dans les secteurs de la réfrigération et des mousses. Ces activités sont encourageantes et le Comité exécutif apprécie grandement les efforts de la Bolivie pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, la Bolivie prenne des mesures pour ratifier le dernier amendement au Protocole de Montréal dont elle n'est pas encore partie, à savoir l'Amendement de Beijing; poursuive ses progrès remarquables pour maintenir une réduction progressive des niveaux de consommation de CFC, par la mise en œuvre du ENESAO proposé, du PGF et des autres projets; garantisse le respect solide et durable de ses obligations aux termes du Protocole de Montréal.

### *Cuba*

4. Le Comité exécutif a examiné les informations présentées avec la demande de prorogation des institutions pour Cuba et prend note avec satisfaction que Cuba a présenté au Secrétariat de l'ozone des données pour 2001 qui sont inférieures à la consommation de référence de CFC pour la période 1995-1997, et que Cuba semble pouvoir se conformer au gel en matière de consommation de CFC. Le Comité exécutif prend aussi note que Cuba a pris des mesures importantes afin d'éliminer sa consommation de SAO dans la période couverte par son projet de renforcement des institutions. Plus particulièrement, dans sa présentation, Cuba indique qu'elle a pris qu'elle a pris des mesures importantes, notamment l'organisation d'ateliers de formation sur les bonnes pratiques en réfrigération et la formation douanière, la mise en oeuvre de projets dans les secteurs des aérosols et du tabac, la préparation d'activités dans le secteur des inhalateurs à doseur, et la mise en oeuvre permanente de la campagne nationale de sensibilisation du public dans tout le pays. Cette perspective est encourageante, et le Comité exécutif apprécie énormément les efforts de Cuba visant à réduire la consommation de CFC. Le Comité exécutif reconnaît que Cuba fait face à une période délicate, avec la tâche difficile de se conformer à la réduction de 50 % des substances de l'Annexe A Groupe I, soit atteindre une consommation de 312,5 tonnes de PAO en 2005. Le Comité exécutif a dit s'attendre à ce que, au cours des deux

prochaines années, Cuba prenne des mesures pour ratifier les amendements au Protocole de Montréal qui restent et auxquels elle n'est pas encore Partie, soit les Amendements de Montréal et de Beijing, et à poursuivre la mise en oeuvre de ses activités programmées en affichant un progrès exceptionnel, et à soutenir et accroître ses niveaux actuels de réduction en matière de CFC.

### *Égypte*

5. Le Comité exécutif a examiné les informations qui accompagnaient la demande de renouvellement du renforcement des institutions en Égypte et note, avec gratitude, que les données sur la consommation de CFC en 2001, communiquées au Secrétariat de l'ozone, et les données de 2002, transmises au Secrétariat du Fonds, sont inférieures à la consommation de référence 1995-1997 pour les CFC et que l'Égypte semble en mesure de respecter le gel de la consommation de CFC de manière durable. Le Comité exécutif prend note aussi des mesures importantes prises par l'Égypte pour éliminer sa consommation de SAO dans la période couverte par la phase IV du renforcement des institutions. Dans sa communication, l'Égypte précise qu'elle a pris des initiatives importantes, notamment la gestion et la coordination de la mise en oeuvre des projets d'investissement et du PGF par les agences d'exécution et d'aide bilatérales, la surveillance des importations et des exportations de SAO. Tout cela est encourageant et le Comité exécutif apprécie grandement les efforts de l'Égypte pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, l'Égypte prenne des mesures pour ratifier le dernier amendement au Protocole de Montréal dont elle n'est pas encore partie, à savoir l'Amendement de Beijing; poursuive ses progrès remarquables dans la mise en oeuvre de son plan d'action; maintienne et améliore ses niveaux actuels de réduction des CFC et autres SAO.

### *Honduras*

6. Le Comité exécutif a examiné les informations qui accompagnaient la demande de renouvellement du renforcement des institutions au Honduras et note, avec gratitude, que les données communiquées par le Honduras au Secrétariat de l'ozone pour 2002 sont inférieures à celles de sa consommation de référence de 1995-1997 pour les CFC et que le Honduras semble en mesure de respecter de façon durable le gel de la consommation de CFC. Le Comité exécutif prend note aussi des mesures importantes prises par le Honduras pour éliminer sa consommation de CFC dans la période couverte par le projet de renforcement des institutions. Il semble y avoir eu une augmentation notable dans la consommation des autres SAO, notamment le bromure de méthyle. Dans sa communication, le Honduras indique qu'il a pris des initiatives importantes, notamment la réduction des importations de SAO par un système de permis et de quotas destiné à contrôler le commerce des SAO, l'intensification des activités de sensibilisation sur la protection de la couche d'ozone à travers le pays. Tout cela est encourageant et le Comité exécutif apprécie grandement les efforts du Honduras pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce que dans les deux prochaines années, le Honduras prenne des mesures pour ratifier les derniers amendements au Protocole de Montréal dont il n'est pas encore partie, à savoir les Amendements de Montréal et de Beijing; poursuive ses progrès remarquables dans la mise en oeuvre de ses activités, maintienne et améliore ses niveaux actuels de réduction des CFC et progresse dans la réduction de sa consommation de bromure de méthyle.

*Jamaïque*

7. Le Comité exécutif a examiné les informations qui accompagnaient la demande de renouvellement du renforcement des institutions en Jamaïque et note, avec gratitude, que les données de 2002 communiquées au Secrétariat de l'ozone sont inférieures à sa consommation de référence de 1995-1997 et que la Jamaïque respecte et serait apparemment en mesure de continuer à respecter le gel de sa consommation de CFC. Le Comité exécutif prend note aussi des mesures importantes prises par la Jamaïque pour éliminer sa consommation de SAO dans la période couverte par le projet de renforcement des institutions. Dans sa communication, la Jamaïque précise qu'elle a pris des initiatives importantes, notamment l'organisation d'ateliers de formation aux bonnes pratiques en réfrigération (refroidisseurs et climatiseurs d'automobile), la préparation d'une législation à adopter par le Parlement et des activités publiques de sensibilisation à travers le pays. Tout cela est encourageant et le Comité exécutif apprécie grandement les efforts de la Jamaïque pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, la Jamaïque prenne des mesures pour ratifier les derniers amendements au Protocole de Montréal dont elle n'est pas encore partie, à savoir les Amendements de Montréal et de Beijing; poursuive ses progrès remarquables dans la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale; maintienne et améliore ses niveaux actuels de réduction des CFC et autres SAO.

*Jordanie*

8. Le Comité exécutif a examiné l'information accompagnant la demande de prorogation du renforcement des institutions de la Jordanie et prend note avec appréciation que la Jordanie a rapporté au Secrétariat de l'ozone une consommation de 321,0 tonnes PAO de CFC pour l'année 2001, et a récemment rapporté au Secrétariat du Fonds une consommation de 121,3 tonnes PAO pour 2002, ce qui se situe nettement sous le niveau de référence de 1995-1997 de 673,27 tonnes PAO utilisé pour établir la conformité. Le Comité exécutif a également pris note que la Jordanie semble réduire progressivement sa consommation de CFC, maintenir un niveau de consommation égal au niveau nécessaire au respect de l'échéance pour les CFC, et être sur la bonne voie pour atteindre le prochain niveau de réduction de 50 pour cent de la consommation de référence. Le Comité exécutif prend note avec appréciation que la Jordanie a ratifié tous les Amendements au Protocole de Montréal et qu'elle a pris des mesures importantes afin d'éliminer sa consommation d'autres SAO pendant la période visée par la phase IV du projet de renforcement des institutions. Dans son rapport, la Jordanie précise avoir pris des mesures importantes telles que la supervision et la surveillance de la mise en œuvre des projets approuvés, des études sur le terrain, la collecte de données et l'organisation de programmes de sensibilisation du public afin de faciliter la réduction de la consommation de SAO au pays. Cette situation est encourageante, et le Comité exécutif apprécie beaucoup les efforts de la Jordanie pour réduire sa consommation de CFC et autres SAO. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, la Jordanie poursuive la mise en œuvre des projets prévus et en cours avec grand progrès, et maintienne et améliore même les niveaux actuels de réduction des CFC et autres SAO.

*Nigéria*

9. Le Comité exécutif a examiné l'information présentée avec le projet de renforcement des institutions pour le Nigéria et prend note que, bien que le Nigéria n'ait pas été en conformité durant la période de réglementation 2000 et 2001, le niveau de consommation de CFC pour 2002 était inférieur à celui du niveau du gel pour 1999. Cela est encourageant, car le Nigéria semble être en bonne voie d'être en conformité avec le Protocole de Montréal, et le Comité exécutif s'attend à ce que, avec la mise en oeuvre du plan d'élimination des CFC basé sur la performance approuvé à sa 38<sup>e</sup> réunion, le Nigéria continue de demeurer conforme au calendrier de réduction de la consommation de CFC du Protocole de Montréal au cours des prochaines années. Dans son document de présentation, le Nigéria a mentionné un certain nombre d'initiatives qu'il a entreprises, notamment la ratification des Amendements de Londres, Copenhague et Montréal au Protocole de Montréal, les ateliers nationaux sur la préparation du plan de gestion des frigorigènes (PGF) et le programme de pays, la préparation de la base de données locale, l'établissement d'un programme pour l'élimination des SAO dans l'industrie pétrolière et gazière, le renforcement de trois bureaux zonaux de l'ozone au Lagos, Kano et Port Harcourt, l'étude et l'atelier dans les secteurs des halons et des aérosols, les célébrations de la Journée internationale de l'ozone, la mise en place de restrictions sur les importations pour de vieux équipements fonctionnant avec des CFC, et la création du site Web du Nigéria sur l'ozone. Au cours des deux prochaines années, le pays entend assurer le succès de la mise en oeuvre du plan national d'élimination des CFC approuvé, d'achever la mise à jour du programme de pays, de continuer toutes les activités de conscientisation, de participer activement au programme régional ayant trait au bromure de méthyle, d'assurer le respect des bonnes pratiques dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation, de réglementer l'importation et l'utilisation de l'équipement de SAO et à base de SAO, d'assurer l'amélioration des règlements visant l'importation des SAO. Le Comité exécutif est encouragé par ces initiatives et dit s'attendre à ce que, au cours des deux prochaines années, le Nigéria ait procédé à la mise en oeuvre complète de ces initiatives et d'autres qui sont essentielles à la réduction de sa consommation à des niveaux permettant de respecter les exigences du Protocole de Montréal. Le Comité s'attend aussi à ce que, durant cette période, le Nigéria prenne des mesures pour ratifier l'amendement qui reste au Protocole de Montréal et dont il n'est pas encore Partie, celui de Beijing.

*Thaïlande*

10. Le Comité exécutif a examiné l'information accompagnant la demande de prorogation du renforcement des institutions de la Thaïlande et prend note avec appréciation que la Thaïlande a rapporté au Secrétariat de l'ozone une consommation de CFC pour l'année 2001 qui se situe sous son niveau de référence de 1995-1997 utilisé pour établir la conformité, et que la Thaïlande semble maintenir un niveau de consommation égal au niveau nécessaire au respect de l'échéance pour les CFC. Le Comité exécutif prend note également que malgré les mesures importantes prises par la Thaïlande pour réduire sa consommation de SAO au cours de la période visée par le projet de renforcement des institutions, il y a eu une augmentation de la consommation de certaines SAO, plus particulièrement les halons et le bromure de méthyle. Dans son rapport, la Thaïlande précise avoir pris des mesures importantes telles que la coordination de la mise en oeuvre des activités approuvées responsables de la réduction permanente de 2 500 tonnes PAO, la création d'un répertoire des utilisateurs restants de CFC, l'établissement d'un système de quotas

d'importation et de surveillance efficace, ainsi que la formation et l'approvisionnement en équipement des opérateurs d'ateliers d'entretien de climatiseurs d'automobile et des fabricants d'équipement de réfrigération commercial. Cette situation est encourageante, et le Comité exécutif apprécie beaucoup les efforts de la Thaïlande pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, la Thaïlande prenne des mesures pour la ratification des Amendements au Protocole de Montréal qu'elle n'a pas encore signés, à savoir les Amendements de Montréal et de Beijing, et qu'elle mette en œuvre son plan d'action en réalisant des progrès spectaculaires afin de maintenir et d'améliorer même les niveaux actuels de réduction des CFC, et de réaliser des progrès dans la réduction de la consommation d'autres SAO.

#### *Viet Nam*

11. Le Comité exécutif a examiné les informations qui accompagnaient la demande de renouvellement du renforcement des institutions au Viet Nam et note, avec gratitude, que les données de 2002 sur la consommation de CFC, communiquées au Secrétariat de l'ozone, sont inférieures à sa consommation de référence de 1995-1997 pour les CFC et que le Viet Nam pourrait apparemment continuer à respecter le gel de sa consommation de CFC. Le Comité exécutif prend note aussi qu'en dépit des mesures importantes prises par le Viet Nam pour éliminer sa consommation de la plupart des SAO dans la phase III du projet de renforcement des institutions, la consommation de halons a augmenté de manière significative. Dans sa communication, le Viet Nam précise qu'il a pris des initiatives importantes, notamment l'amélioration de son système de contrôle et de surveillance des SAO par l'implication accrue des agents de douane, le maintien du respect des obligations par la poursuite de la mise en œuvre des activités du PGF, l'achèvement du projet cadre final pour l'élimination complète des CFC dans le secteur des aérosols et le recours aux mass media dans ses activités de sensibilisation en mettant l'accent sur le sous-secteur de l'entretien en réfrigération.. Tout cela est encourageant et le Comité exécutif apprécie grandement les efforts du Viet Nam pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, le Viet Nam prenne des mesures pour ratifier les derniers amendements au Protocole de Montréal dont il n'est pas encore partie, à savoir les Amendements de Montréal et de Beijing; poursuive ses progrès remarquables dans la mise en œuvre de ses activités; maintienne et améliore ses niveaux actuels de réduction des CFC et autres SAO et progresse dans la réduction de sa consommation de halons.







**Annexe V**

**ACCORD RELATIF AU SECTEUR DE LA PRODUCTION DE CFC AU MEXIQUE**

1. Le Comité exécutif a décidé d'approuver en principe un financement total de 31,85 millions \$ US pour la fermeture de la totalité de la capacité de production de CFC au Mexique. Cela comprend 0,85 million \$ US pour l'unité de gestion de projet.
2. Ce financement est le montant total mis à la disposition du Mexique par le Fonds multilatéral pour la fermeture permanente de toute la capacité de production des CFC du Groupe I Annexe A et du Groupe I Annexe B, ou l'installation de capacité permettant de produire des produits de remplacement de ces CFC.
3. Le niveau convenu de financement serait versé par tranches selon les montants exacts précisés au Tableau 1, et en étant convenu de ce qui suit :
  - a) Dans le cadre de cette approbation, le Mexique convient qu'en échange du financement précisé au Tableau 1, il réduira sa production de substances du Groupe I Annexe A et du Groupe I Annexe B de manière accélérée par rapport à la production admissible dans le même tableau :

**Tableau 1**

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Production maximale permise (tonnes métriques)*	12 355	12 355	6 739	6 739	2 808	2 808	2 808	0**	
Production maximale convenue (tonnes métriques)	22 000***			0	0	0	0	0	22 000
Financement FM (millions \$ US)	5,3	10,7	4,0	11,85	0	0	0	0	31,85
Frais d'agence \$ US	397 500	802 500	300 000	888 750	0	0	0	0	2 388 750

\* Incluant 10 % de sa production de base pour combler les besoins intérieurs d'autres pays de l'Article 5;

\*\* Sauf pour toute production de CFC pouvant être convenue par les parties pour répondre aux besoins essentiels du Mexique;

\*\*\* Production totale maximale pour les années 2003 à 2005. Il est entendu que le Mexique ne peut dépasser la limite de production admissible durant n'importe quelle année.

Le Comité exécutif a aussi convenu en principe qu'il continuera de fournir des fonds sur la base des programmes annuels présentés conformément au calendrier ci-dessus. La première tranche sera versée à la signature de l'Accord, et le Comité exécutif fera tout en son possible pour s'assurer que les tranches subséquentes sont approuvées chaque année à la première réunion du Comité exécutif, après présentation par l'ONUDI et approbation par le Comité exécutif de la vérification indépendante de la production au cours de l'année précédente selon les exigences du Protocole de Montréal et conformément à la production totale admissible précisée au Tableau 1. L'ONUDI décaissera les fonds conformément à ses règlements et procédures.

- b) Le Mexique convient d'assurer une surveillance précise de l'élimination et de présenter régulièrement des rapports, conformément à ses obligations en vertu du Protocole de Montréal et du présent Accord. Le Mexique convient aussi de permettre des vérifications techniques indépendantes gérées par les agences d'exécution et, en outre, selon les directives du Comité, de vérifier la production annuelle de CFC convenue au Tableau 1.
- c) Le Comité exécutif souhaite accorder au Mexique le maximum de souplesse dans l'utilisation des fonds accordés pour répondre aux exigences en matière de réduction indiquées au paragraphe a). Par conséquent, bien que le programme de pays du Mexique, la stratégie sectorielle, ou tout autre production secondaire en rapport avec les documents ayant fait l'objet de discussion lors de la préparation du présent Accord pourraient avoir compris des estimations des fonds particuliers jugés requis pour certains articles, le Comité exécutif comprend que, durant la mise en oeuvre, pourvu que le tout soit conforme au présent Accord et au mode de mise en oeuvre indiqué dans la proposition de projet du Mexique, les fonds fournis au Mexique en vertu du présent Accord pourront être employés de la façon jugée nécessaire par le Mexique pour réaliser le plus en douceur possible l'élimination de la production de CFC.
- d) Le Mexique convient que les fonds ayant fait l'objet d'un accord de principe par le Comité exécutif à sa 40<sup>e</sup> réunion pour la fermeture complète de sa capacité de production de CFC est le financement total qui sera disponible pour lui permettre de se conformer pleinement aux exigences du Protocole de Montréal en matière d'élimination de la production des CFC, et qu'aucune ressource supplémentaire ne sera offerte par le Fonds multilatéral pour des activités connexes, y compris le développement des infrastructures pour la production ou l'importation de produits de remplacement, ou la fermeture éventuelle de toute installation d'hydrofluorocarbones (HCFC) utilisant l'infrastructure actuelle des CFC. Il est aussi entendu que, à part les frais d'agence indiqués au paragraphe f) ci-dessous et apparaissant au Tableau 1, le Mexique, le Fonds multilatéral et ses agences d'exécution, et les donateurs bilatéraux ne fourniront ni ne demanderont d'autre financement au Fonds multilatéral pour réaliser l'élimination totale de la production de CFC conformément au calendrier indiqué ci-dessus et aux conditions de la stratégie approuvée. Cela comprend, sans toutefois s'y limiter, le financement pour la rémunération des employés et toute l'assistance technique y compris la formation.
- e) Le Mexique comprend que si le Comité exécutif respecte ses obligations en vertu du présent Accord, mais que le Mexique ne répond pas aux exigences en matière de réduction indiquées au paragraphe a), et les autres exigences décrites aux présentes, l'agence d'exécution et le Fonds multilatéral retiendront les fonds pour la tranche subséquente de financement indiquée au Tableau 1, jusqu'à ce que la réduction requise ait été réalisée. En outre, le Mexique comprend que le Fonds multilatéral réduira la dernière tranche en 2006 et, par conséquent, le financement total pour la fermeture de la production de CFC sur la base de 1 000 \$ par tonne

de PAO non éliminée en 2006 en vertu du présent Accord. Il est clairement entendu que la réalisation du présent Accord dépend du respect satisfaisant des obligations à la fois du Mexique et du Comité exécutif.

- f) L'ONUDI a convenu d'être l'agence d'exécution pour ce projet. Les frais pour le projet seront de 7,5 pour cent des coûts du projet répartis pendant cette période. À titre d'agence d'exécution durant cette période, l'ONUDI convient d'être responsable de :
- i) Assurer/fournir au Comité exécutif une vérification indépendante indiquant que les objectifs d'élimination et les activités associées ont été respectés;
  - ii) S'assurer que les études techniques entreprises par l'ONUDI sont effectuées par les spécialistes techniques indépendants appropriés;
  - iii) Aider le Mexique lors de l'élaboration de son programme de travail annuel qui intègre les réalisations des programmes des années précédentes.
  - iv) Effectuer les missions de supervision requises;
  - v) S'assurer de la présence d'un mécanisme d'exploitation efficace permettant la mise en oeuvre transparente et efficace du programme et l'établissement de rapports vérifiés et précis des données;
  - vi) Intégrer son travail dans l'Accord existant entre le Mexique et l'ONUDI;
  - vii) S'assurer que les décaissements sont effectués au Mexique sur la base des objectifs de performance convenus pour le projet et des dispositions du présent Accord.

4. Les éléments de la présente décision en matière de financement ne doivent pas être modifiés sur la base de décisions futures du Comité exécutif pouvant avoir une incidence sur le financement du secteur de la production de CFC ou de toute activité connexe.

-----



Annexe VI

**ACCORD SUR UN PLAN DE GESTION D'ELIMINATION FINALE DU CFC POUR LA TRINITE-ET-TOBAGO**

1. Le Comité exécutif approuve une enveloppe totale de 460 000 \$US destinée à la réduction graduelle et l'élimination finale de la consommation des substances du Groupe I Annexe A utilisée à Trinité-et-Tobago. Ce montant représente le financement total que le Fonds multilatéral mettrait à la disposition du Gouvernement de Trinité-et-Tobago pour l'élimination définitive de la consommation de CFC dans ce pays. Ce volume financier sera versé en deux tranches, chacune couvrant des objectifs précis énoncés dans les Programmes d'action, dans les montants exacts en \$US, indiqués ci-dessous et aux termes du présent Accord.

2. En vertu de cet Accord, Trinité-et-Tobago s'engage, en contrepartie du niveau de financement décrit ci-après, d'éliminer la totalité de sa consommation de CFC conformément aux plafonds de consommation annuelle, indiqués ci-dessous, destinée à l'installation et l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation.

**Tableau 1 – Objectifs, échéancier et budget de mise en œuvre des Programmes d'action**

Programme	Durée de réalisation		Consommation de SAO (en millions de tonnes)		Réduction de SAO (en millions de tonnes)	Financement demandé (\$US)*
	Début	Fin	Début	Fin		
Premier programme d'action	1 <sup>er</sup> juillet 2003	30 juin 2006	77,0	34,1 (2005)	42,9	220 000.00
Deuxième programme d'action	1 <sup>er</sup> juillet 2006	31 décembre 2007	34,1	0 (2007)	34,1	240 000.00
Fin des Programmes d'action		1 <sup>er</sup> janvier 2008	-	0 (2008)	77,0	-
<b>TOTAL</b>						<b>460 000.00</b>

(\*) Les coûts de soutien d'agence d'exécution, au taux de 7,5%, ne sont pas compris.

3. A l'occasion de sa 40<sup>e</sup> Réunion, le Comité exécutif a approuvé le financement à hauteur de 220 000 \$US plus les coûts de soutien d'agence pour les activités à réaliser entre le 1<sup>er</sup> juillet 2003 et le 30 juin 2006. En outre, le Comité exécutif a accepté, en principe, que les fonds soient fournis lors de sa 49<sup>e</sup> Réunion vers le milieu de l'année 2006, pour une période de deux années et demie, conformément au tableau ci-dessus, pour le montant exact annoncé et sous réserves de la soumission d'un programme d'action et de la satisfaction des exigences de résultat énoncées dans le présent Accord.

4. Le paiement en 2006, mentionné au Tableau 1, sera versé sur confirmation de l'atteinte du premier objectif de réduction et sous réserves de l'achèvement satisfaisant des activités prévues dans le programme d'action 2003-2006 et qui sont énoncées dans le document de projet.

5. Le Gouvernement de Trinité-et-Tobago s'engage à surveiller le programme d'élimination dans ses moindres détails. Le Gouvernement de Trinité-et-Tobago communiquera des rapports réguliers, conformément à ses obligations aux termes du Protocole de Montréal et du présent Accord. Les chiffres de consommation fournis dans le présent Accord devront être en concordance avec les rapports que Trinité-et-Tobago aura à soumettre au Secrétariat pour l'ozone, en application de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

6. Le Gouvernement de Trinité-et-Tobago accepte, par ailleurs, d'autoriser des audits indépendants de vérification tels que prévus dans le présent Accord ainsi qu'une évaluation externe que le Comité exécutif pourrait décider afin de vérifier si les niveaux annuels de consommation de CFC correspondent à ceux arrêtés au Tableau 1 et de s'assurer que la mise en œuvre du Plan de gestion de l'élimination finale progresse conformément à ce qui a été convenu et à l'échéancier des premier et deuxièmes programmes d'action.

7. Le Plan de gestion de l'élimination finale des CFC, de Trinité-et-Tobago, sur lequel se fonde le présent Accord, le Programme de pays pour Trinité-et-Tobago et d'autres documents y relatifs, pourraient comprendre des estimations de fonds spécifiques qui auraient pu être jugées nécessaires pour des éléments précis. Nonobstant ce qui précède, le Comité exécutif souhaite accorder la plus grande souplesse possible à Trinité-et-Tobago dans son emploi des fonds accordés en vue de respecter les plafonds de consommation convenus au Tableau 1. Le Comité exécutif entend que pendant la période de mise en œuvre, et conformément au présent Accord, les fonds fournis à Trinité-et-Tobago, aux termes du présent Accord, pourraient être utilisés de la manière que Trinité-et-Tobago estime la plus appropriée pour procéder à l'élimination de la consommation de CFC dans le secteur de la réfrigération, tout en respectant les procédés opérationnels arrêtés par le Gouvernement de Trinité-et-Tobago et le PNUD, dans le Plan de gestion de l'élimination finale, et tels qu'énoncés dans les premier et deuxième programmes d'action.

8. Le Gouvernement de Trinité-et-Tobago accepte que les fonds convenus, en principe, par le Comité exécutif à sa 40<sup>e</sup> Réunion, en vue de l'élimination finale des substances du Groupe I de l'Annexe A, représentent le montant total mis à la disposition de ce pays afin de lui permettre de se conformer totalement aux exigences de réduction et d'élimination définitive, convenues avec le Comité exécutif du Fonds multilatéral, et que Trinité-et-Tobago ne demandera plus de financements au Fonds multilatéral pour toute activité en rapport. Il est également entendu que, hormis les frais d'agences cités au paragraphe 10 ci-dessous, le Gouvernement de Trinité-et-Tobago, le Fonds multilatéral et ses agences d'exécution et les donateurs bilatéraux ne pourront plus demander, ni fournir, de financement relevant du Fonds multilatéral pour l'achèvement de l'élimination finale et définitive des CFC dans le secteur de la réfrigération.

9. Le Gouvernement de Trinité-et-Tobago convient que si le Comité exécutif honore ses obligations aux termes du présent Accord mais qu'en revanche le Gouvernement de Trinité-et-Tobago ne satisfait aux exigences de réduction citées au paragraphe 2 et d'autres conditions arrêtées dans ce document, l'agence d'exécution et le Fonds multilatéral suspendront le financement de la tranche suivante visée au paragraphe 2 jusqu'à satisfaction du seuil de réduction préalablement convenu. Les Parties conviennent que la réalisation du présent Accord

dépend de l'exécution satisfaisante, par le Gouvernement de Trinité-et-Tobago et le Comité exécutif, de leurs obligations respectives.

10. Le PNUD accepte d'assurer le rôle d'agence d'exécution pour la mise en œuvre de ce Plan sectoriel qui devrait s'achever en 2008. Une commission, équivalant à 7,5 pour cent des fonds annuels, a été arrêtée conformément aux dispositions du présent Accord et répartie comme énoncé au Tableau 1 ci-dessus. En sa qualité d'agence d'exécution, le PNUD aura la responsabilité des tâches suivantes:

- a) Veiller à l'exécution et au contrôle financier, conformément aux règles et procédures du PNUD, tels qu'énoncés dans le Plan de gestion de l'élimination finale de la consommation des CFC pour Trinité-et-Tobago;
- b) Rendre compte, annuellement, des progrès enregistrés dans la mise en œuvre des deux programmes d'action;
- c) Confirmer au Comité exécutif que les objectifs de contrôle énoncés au Tableau 1 et les activités connexes ont été atteints;
- d) S'assurer que les analyses techniques du PNUD sont confiées à des experts techniques compétents et indépendants;
- e) Aider Trinité-et-Tobago à préparer le deuxième programme d'action qui devra contenir les réalisations obtenues dans le premier programme d'action;
- f) Entreprendre des missions de contrôle et d'inspection;
- g) Veiller à la présence d'un mécanisme fonctionnel propre à permettre une mise en œuvre effective et transparente du programme ainsi que la communication de données correctes;
- h) Constater, pour le compte du Comité exécutif, que la consommation de CFC dans le secteur de la réfrigération est bien terminée en s'appuyant sur l'échéancier annoncé au Tableau 1;
- i) S'assurer que les versements sont faits au bénéfice de Trinité-et-Tobago après avoir constaté la réalisation des objectifs d'exécution du projet et la satisfaction des dispositions du présent Accord; et
- j) Fournir, selon le besoin, une assistance à l'élaboration de politiques et schémas directeurs.

11. Les éléments de financement de la présente Décision ne sauront être modifiés par des décisions futures du Comité exécutif susceptibles d'affecter le financement, dans le pays concerné, de tout autre projet d'un secteur donné de consommation ou d'activités connexes.

-----





Annexe VII**DÉPART À LA RETRAITE DU DR. OMAR EL-ARINI,  
CHEF DU SECRÉTARIAT DU FONDS MULTILATÉRAL****Hommages au Dr. Omar El-Arini**Canada

1. Le représentant du Canada a déclaré que c'était un honneur pour son pays d'abriter le Secrétariat du Fonds multilatéral et il a rendu hommage aux succès et réalisations du Fonds, sous la gouverne du Dr. El-Arini. Sa sagesse, son leadership et sa compréhension des questions complexes ont largement contribué à la réussite du Fonds. Il a conclu, d'un ton enjoué, en soulignant le courage du Dr. El-Arini d'avoir résisté à treize hivers canadiens.

Bolivie

2. Le représentant de la Bolivie, s'exprimant au nom des pays visés à l'article 5, a déclaré que le Protocole de Montréal était immensément redevable au Dr. El-Arini et que l'histoire lui accorderait sûrement la reconnaissance qu'il mérite pour son œuvre au service de l'humanité.

3. Il a ajouté que ce fut un honneur pour les pays visés à l'article 5 d'avoir travaillé avec le Dr. El-Arini qui a surpassé les attentes en s'acquittant de son mandat, dans le cadre du Protocole de Montréal, avec un sens infini de l'honnêteté, de l'intégrité et de la responsabilité. Ce sont ses 13 années de travail acharné et de succès qui ont permis au Fonds multilatéral d'évoluer et de devenir une organisation pertinente et efficace au sein de la communauté internationale. En tant que bénéficiaires directs du travail accompli par le Secrétariat sous la direction du Dr. El-Arini, les pays visés à l'article 5 lui seront sincèrement et éternellement reconnaissants pour son attitude proactive, humble, respectueuse, généreuse et sagelors de l'accomplissement de toutes ses tâches.

4. Il était difficile d'identifier quelle distinction honorifique ou quelle marque de reconnaissance, à caractère international, serait suffisante pour rendre hommage au Dr. El-Arini pour tout ce qu'il a accompli. Cependant, il peut être assuré de la gratitude de plusieurs générations de milliards d'habitants sur cette planète et de plusieurs millions d'enfants qui pourraient profiter de l'environnement naturel de la même façon que leurs prédécesseurs. Le Dr. El-Arini s'est avéré un être humain, un pédagogue et un conseiller exemplaire. Après l'avoir remercié d'avoir accompli sa mission avec tant de compétence, il lui a souhaité réussite, santé et sérénité pour l'avenir.

Burundi

5. Le représentant du Burundi, s'exprimant au nom des pays africains, a déclaré qu'il était fier d'avoir été associé au travail remarquable du Fonds multilatéral. La

gratitude vient non seulement de ceux qui ont travaillé à la protection de la couche d'ozone mais aussi de l'ensemble de l'humanité. Les réalisations du Fonds multilatéral sont citées comme parfait exemple de réussite dans la coopération environnementale. En guise de reconnaissance, les pays africains l'ont mandaté pour inviter le Dr. El-Arini à être leur hôte à la réunion du réseau africain qui se tiendra à l'île Maurice.

#### Jordanie

6. Le représentant de la Jordanie a lui aussi souhaité exprimer sa gratitude au Dr. El-Arini, en soulignant qu'il avait, avec tout le personnel du Secrétariat, travaillé inlassablement pour mettre en œuvre le Protocole de Montréal et aider les pays en développement à respecter leurs engagements envers l'environnement. Les efforts qu'il a déployés au cours de ces années ont incité ces pays à redoubler d'efforts.

#### Île Maurice

7. Le représentant de l'île Maurice a évoqué avec plaisir les nombreux moments passés avec le Dr. El-Arini, tant dans un contexte social que professionnel, et il a ajouté qu'il espérait l'accueillir personnellement à l'île Maurice.

#### Sainte-Lucie

8. Le représentant de Sainte-Lucie, s'exprimant au nom des pays anglophones des Caraïbes, a fait écho aux sentiments et aux vœux des autres intervenants et a suggéré au Dr. El-Arini d'échanger le froid des hivers canadiens avec la chaleur des plages des Caraïbes.

#### États-Unis d'Amérique

9. Le représentant des États-Unis d'Amérique, s'exprimant au nom des pays non visés à l'article 5, a constaté qu'à ses débuts, le Protocole de Montréal représentait un compromis politique qui s'ouvrait sur plusieurs pages blanches, avec l'espoir de la communauté mondiale que les participants parviendraient à le faire fonctionner. Le Fonds multilatéral aurait pu connaître plusieurs chefs du Secrétariat et les pages blanches auraient pu s'écrire de bien des manières mais aujourd'hui le Fonds est reconnu comme un des organes les plus efficaces du système onusien, une réussite attribuable au Dr. El-Arini, à sa vision et à son leadership. Une des marques de son leadership a été son insistance sur l'application des normes d'excellence dans laquelle le personnel du Secrétariat l'a pleinement suivi.

10. Il n'était pas suffisant d'exprimer la gratitude des États-Unis ou du Comité exécutif; c'est la communauté mondiale qui a bénéficié du travail du Dr. El-Arini pour restaurer la couche d'ozone. Il a souhaité que le Comité exécutif continue à bénéficier de cette sagesse lorsqu'il abordera des questions difficiles à l'avenir. Il était certain qu'un coup de téléphone au Dr. El-Arini sur un problème particulier apporterait une réponse

sensée. L'heure n'était pas aux adieux mais à la célébration de ce qui a été accompli et à l'espoir d'une forme de collaboration différente à l'avenir.

### Autriche

11. Le représentant de l'Autriche, s'exprimant au nom des pays européens, a remercié le Dr. El-Arini pour tout ce qu'il avait accompli. Il a déclaré que ce fut pour lui un grand plaisir et un honneur de travailler avec lui et il lui a souhaité de profiter de la vie après le Fonds multilatéral.

### ONUDI

12. Le représentant de l'ONUDI a souhaité exprimer au Dr. El-Arini la reconnaissance sincère des agences d'exécution pour sa coopération et son orientation au cours de la douzaine d'années passée. Au moment de sa création en 1990, le Fonds multilatéral était le premier mécanisme financier du genre. Le Dr. El-Arini a guidé son évolution, assurant une abondante circulation d'informations et trouvant des solutions acceptables pour toutes les parties intéressées dans des négociations souvent difficiles. A travers les expériences et les leçons tirées, le travail du Fonds multilatéral est perçu comme une grande réussite environnementale. Le Dr. El-Arini a contribué largement à cette réussite et il nous manquera beaucoup.

### Secrétariat du Fonds multilatéral

13. S'exprimant au nom du Secrétariat, le Dr. Richard Abrokwa-Ampadu a souligné que le Dr. El-Arini avait toujours recherché l'excellence dans la qualité du travail et qu'en homme de principe, il avait toujours défendu avec courage ses convictions et celles de son personnel. Non seulement, il a été fidèle à la cause du Comité exécutif au service duquel il avait été nommé, mais aussi envers le personnel du Secrétariat avec lequel il était toujours prêt à partager ses idées, sa vision et ses sentiments les plus profonds.

14. Le Dr. Abrokwa-Ampadu a déclaré que les activités du Secrétariat avaient été facilitées par le solide sens d'objectivité et d'adhésion au principe d'impartialité que le Dr. El-Arini avait insufflé à son personnel et au travail que ce dernier accomplissait. Le sens profond de la mission, de la diligence et de l'engagement envers la tâche dont faisait preuve le Dr. El-Arini, a inspiré tous et chacun à travailler de longues heures pour donner le meilleur de soi-même. Beaucoup se souviendront de lui comme d'un modèle insurpassé, un homme toujours prêt à faire un compliment, souligner ou récompenser un effort.

15. Le Dr. Abrokwa-Ampadu a rappelé que toute bonne chose a une fin et qu'on ne pouvait en vouloir au Dr. El-Arini de prendre un repos bien mérité. Toutefois, il a précisé que de regretter simplement son départ serait le plus grand des euphémismes. Il a ajouté qu'il lui restait simplement, en toute sincérité, à exprimer au nom de tout le personnel du Secrétariat ainsi que du personnel temporaire, la fierté et l'honneur d'avoir eu la chance de travailler avec le Dr. El-Arini durant ces années et d'avoir été ses amis.

En conclusion, il a souhaité, au Dr. El-Arini et à son épouse, réussite dans leurs projets d'avenir et les a assurés qu'ils pourraient tous deux toujours compter sur l'amitié du personnel du Secrétariat.

### **Déclaration du Dr. Omar El-Arini**

16. Le Dr. Omar El-Arini a remercié les membres du Comité exécutif, les agences d'exécution et le Secrétariat pour leurs aimables paroles. Il a aussi mentionné, avec reconnaissance, de nombreuses personnes qui n'étaient pas présentes dans la salle, notamment d'anciens présidents et vice-présidents du Comité exécutif, présidents des sous-comités, chefs de groupes de travail et anciens membres du personnel. Il a tenu, en particulier, à remercier le Gouvernement du Canada de son hospitalité et d'avoir fait de Montréal un deuxième foyer pour le personnel du Secrétariat. Il a remercié le personnel et la direction des agences d'exécution, en soulignant qu'ils avaient très bien répondu aux besoins du Fonds multilatéral ainsi que les membres du Groupe de l'évaluation technique et économique (TEAP) pour leur orientation et leur innovation. Les personnels du Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Secrétariat de l'ozone ont mérité aussi des remerciements pour leur appui solide ainsi que les organisations non-gouvernementales pour leurs contributions. Il a également tenu à rendre spécialement hommage à M. Sarma, ancien Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'Ozone, et à M. Marco Gonzalez, le Secrétaire exécutif actuel, sans oublier M. Theodor Kapiga qui a été, pendant longtemps, le Trésorier du Fonds. Des remerciements étaient aussi adressés à l'OACI et au PNUE, les deux organismes hôtes, du Secrétariat du Fonds. Il a remercié tout le personnel de soutien des réunions du Comité exécutif : interprètes, rédacteurs et préposés des salles de conférence.

17. Et surtout, il a tenu à remercier ses collègues du Secrétariat du Fonds multilatéral pour leur persévérance et leur dévouement à promouvoir le but du Protocole de Montréal. Constatant que bientôt une voix différente monterait de la chaise du Chef du Secrétariat, il s'est dit confiant que le Secrétariat continuerait de s'acquitter de ses tâches de manière professionnelle et neutre, à l'entière satisfaction du Comité exécutif.

18. Il a conclu en se référant à son sujet de prédilection, la culture, la poésie et la littérature du Moyen-Orient et en guise d'adieu il a tenu à citer quelques propos qui traduisaient ses sentiments :

"Comment partir en paix et sans regret ?

Non, je ne peux quitter votre compagnie, l'âme intacte.

Trop de fragments de mon âme que j'ai éparpillés dans les documents, les corridors, les avions, les bureaux et les salles de conférence, et je ne peux m'en retirer sans douleurs.

Ce n'est pas un manteau que j'enlève aujourd'hui, c'est ma peau que j'arrache de mes propres mains.

Pas non plus une pensée que je laisse derrière moi, mais un cœur gonflé de labeur, de sueur et d'espoir.

Laissons dire que mon jour de départ est le jour de rassemblement, et laissons dire que ma veillée parmi vous est en vérité l'aube d'un jour nouveau et d'un avenir glorieux au Fonds multilatéral.

19. Vous êtes le gardien de ce Fonds et je suis sûr qu'avec votre sagesse, vous préserverez son avenir et son indépendance.
20. Ne le confiez pas à l'adoption, ne le placez pas dans une maison pour personnes âgées; vous lui trouverez le mi-chemin qui vous permettra de réaliser vos rêves qui l'ont conçu et nourri".
21. Que Dieu vous bénisse !

-----